



BUDGET PRIMITIF

2018

Rapport de présentation

Sommaire

	Page
Exposé introductif	1
Contexte économique et financier	2
A -Présentation générale des équilibres financiers	5
Budget principal	6
I - Equilibre budgétaire global	6
II - Equilibre du budget de fonctionnement	7
III - Section d'investissement	12
Présentation consolidée	15
I – Budget annexe Stationnement Payant	15
II – Budget annexe Opération de Restauration Immobilière	16
B - Présentation du budget par secteur	17
B1 - Promotion du territoire, Labels, Culture, Animation et conservation du patrimoine historique, Mémoire et Protocole	18
B2 - Santé, Affaires sociales, Solidarité entre les générations	24
B3 - Cadre de vie, Développement durable	27
B4 - Voirie, Circulation, Sécurité et accessibilité dans les ERP, Hygiène et santé publique	33
B5 - Vie citoyenne, Démographie et Eléctions	38
B6 - Urbanisme, Secteur sauvegardé et Rénovation urbaine	42
B7 - Requalification des espaces publics et Déplacements urbains	47
B8 - Jeunesse	50
B9 - Emploi, Commerce, Stationnement	54
B10 - Sécurité - Tranquillité publique et Commande publique	60
B11 - Enseignement et Conseil Municipal Enfants	62
B12 - Sports	65
B13 - Services Généraux	68

EXPOSE INTRODUCTIF

Le conseil municipal, réuni en séance du 9 février 2018, a pris acte du rapport sur les orientations budgétaires intervenu dans le cadre de la préparation du budget 2018.

L'assemblée délibérante est à présent appelée à se prononcer sur le vote du budget primitif 2018. Ce présent rapport, destiné à accompagner et à détailler les documents techniques règlementaires, contribue à apporter toutes les explications utiles à l'assemblée délibérante sur les politiques municipales qui seront mises en œuvre au titre de l'exercice 2018, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Conformes à ceux contenus dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2018 (ROB) les éléments de cette note sont **présentés en deux parties**.

La première partie consacrée à la **présentation générale des équilibres financiers** permet de présenter les principales caractéristiques du budget communal et des budgets annexes.

La seconde partie présente, pour chacun des secteurs fonctionnels, les **propositions d'inscriptions budgétaires** faites par les différentes commissions municipales. Dans ce cadre, sont présentés à la fois le **contexte** dans lequel les propositions budgétaires sont faites, ainsi que les **objectifs** recherchés à travers elles.

Une fois cette présentation d'ensemble faite, **les crédits seront votés par nature, et par chapitre**, conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2015.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

La préparation du budget 2018 a été réalisée selon les données nationales issues de la loi de finances pour 2018 et de la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022 (I), et les données locales découlant du plan d'action municipale 2015-2020 (II).

I) L'impact des lois de finances et de programmation

En premier lieu, l'Etat a décidé la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables d'ici 2020. Cette décision se concrétise par la mise en place d'un système de dégrèvement permettant aux collectivités de conserver leur pouvoir de taux ainsi que leur produit fiscal, l'Etat prenant en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017.

Au terme de cette période, 88,1 % des foyers troyens devraient être exonérés de taxe d'habitation. Le montant total du dégrèvement est estimé, pour 2020, à 8 M€ sur un produit qui s'est élevé en 2017 à 13,4 M€.

En deuxième lieu, **la mesure la plus importante** est, sans aucun doute, le remplacement de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques qui s'est traduite ces dernières années par la réduction de la dotation globale de fonctionnement, par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Ainsi, les plus grosses collectivités sont invitées à limiter l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement **au maximum de 1,2 % par an**, sur la période 2018-2022, inflation comprise. Cette disposition doit permettre aux collectivités d'augmenter leur autofinancement et ainsi, à investissements constants, de diminuer leur besoin de financement qui se traduirait par une baisse de leur endettement (contribution des collectivités à la réduction de la dette publique).

La Ville de Troyes devra donc contractualiser avec l'Etat avant la fin de ce premier semestre pour fixer l'objectif d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement qui, sur la base de 1,2 %, peut être modulé à la hausse ou à la baisse en fonction de trois critères : le dynamisme démographique, la richesse de la population, et les efforts déjà réalisés en matière de gestion.

Outre ces deux dispositions majeures, ces deux textes de loi prévoient notamment :

- Le maintien au niveau de 2017 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), soit 1 Md€ ;
- La stabilisation du montant de la DGF en 2018, les montants individuels pouvant être impactés pour le financement de la hausse des fonds de péréquation ;
- La diminution de 14,4 % des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) redistribués sur le bloc communal ;
- Le gel des compensations fiscales au niveau de 2017 ;
- La suppression de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP) qui s'élevait en 2017 à 58 414 € ;
- La pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- La revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (8 580 € par dispositif de recueil, contre 5 030 € en 2017).

II) Le respect du plan d'action municipale 2015-2020

Malgré les contraintes nationales, les objectifs de gestion rigoureuse des finances de la collectivité fixés lors du Plan d'Action Municipale en 2015 seront respectés.

Ces différents objectifs rappelés lors du débat sur les orientations budgétaires sont les suivants :

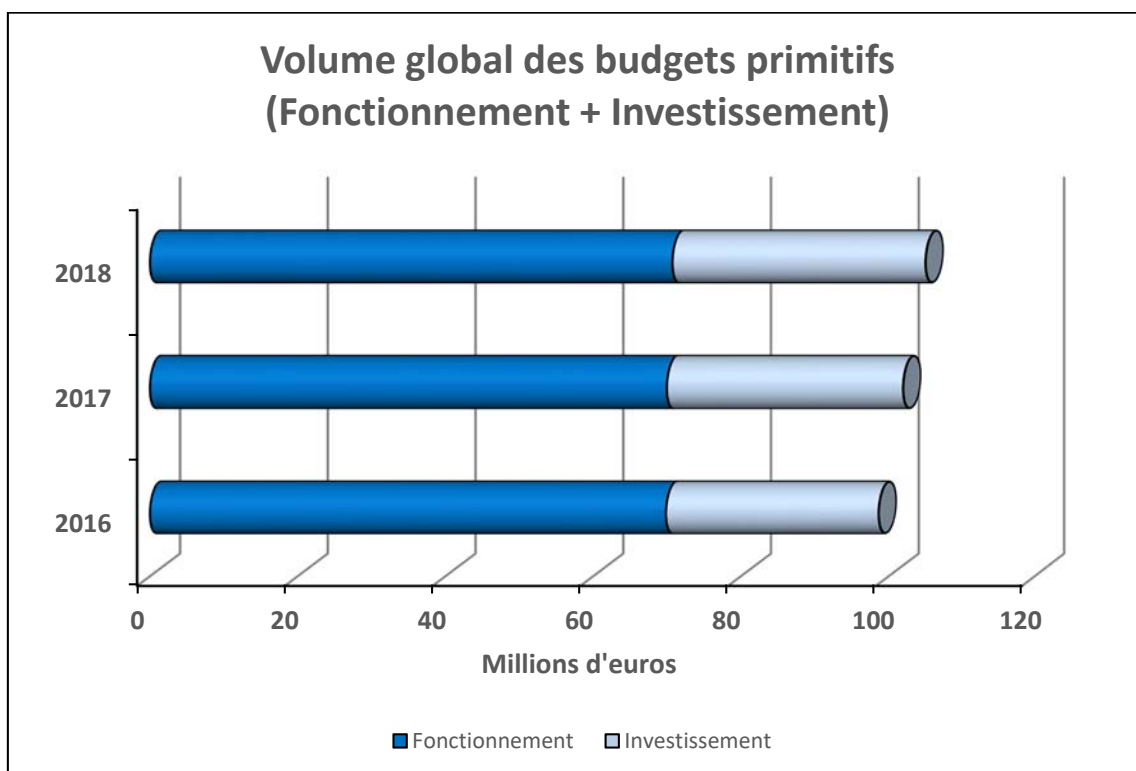
- La **maîtrise de la fiscalité** (sans augmentation des taux communaux) pesant sur les ménages, afin de préserver dans un contexte économique difficile le pouvoir d'achat des troyens, et ce malgré les incertitudes liées à la suppression de la taxe d'habitation.
- Un **programme d'investissement soutenu** destiné à maintenir un programme d'entretien courant, à finaliser les opérations lancées mais aussi à lancer les nouveaux programmes, tout ceci en permettant à la Ville de conserver sa dynamique d'acteur économique majeur sur le territoire.
- Le maintien de notre **capacité d'autofinancement nette à 2 millions d'euros**, hors reprise des résultats antérieurs et pour le seul budget principal, permettant de conserver un bon niveau de financement des investissements et de compenser, pour partie, le désengagement financier des partenaires de la Ville.
- Une **maîtrise du recours à l'emprunt** sur l'exercice, calibré au plus juste des besoins de financement des investissements, permettant à la Ville de disposer de ratios d'endettement inférieurs depuis plusieurs années à la moyenne des villes de sa strate, évitant de faire peser sur les générations futures les choix faits sur ce mandat et les précédents.

**A - PRÉSENTATION
GÉNÉRALE DES ÉQUILIBRES
FINANCIERS DU BUDGET
PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES**

BUDGET PRINCIPAL (Mouvements réels)

I. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL

Le budget global 2018 (fonctionnement + investissement) est en progression de 3,0 % par rapport au BP 2017 et s'élève à 104 972 910 €, en opérations réelles. Cette évolution est générée par des prévisions de dépenses d'investissement en hausse de 7,1 % et une progression des dépenses de fonctionnement limitée à 1,1 %.



La répartition du budget 2018 entre le fonctionnement et l'investissement est respectivement de 67 % et 33 %.

Sur la période 2016 à 2018, les dépenses de la section de fonctionnement se situent à environ 70 M€ (stables) alors que celles de la section d'investissement progressent de 29 M€ à 34 M€. Toutefois, ce projet de budget comprend une opération de refinancement de deux prêts pour un montant de 2,4 M€, en dépenses et en recettes. Hors cette opération de gestion active de la dette, les dépenses d'investissement s'élèvent à 31,8 M€, soit -0,1 M€ par rapport à 2017.

Les diminutions de subventions d'équipement à recevoir (-0,9 M€) et des produits de cessions d'immobilisations (-1,5 M€) sont compensées principalement par l'augmentation du contingent d'emprunts (+2 M€).

Les recettes réelles de fonctionnement affichent un taux de croissance très faible de 0,8 %, soit +0,64 M€, alors que les dépenses augmentent de 1,1 %, soit +0,76 M€, ce qui induit une réduction de l'épargne brute de 0,12 M€ (-1,2 %).

II. L'EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018 (pour détail : cf. état II-A2 du document technique)

1. Repères financiers du budget de fonctionnement 2018

Les principaux indicateurs financiers peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous.

INDICATEURS FINANCIERS (en K€)	BP 2017	BP 2018	Ecart	Evolution (%)
Recettes courantes	79 734	80 386	652	0,82%
Dépenses courantes	68 183	69 650	1 467	2,15%
Excédent brut courant	11 551	10 736	-815	-7,05%
Epargne de gestion ⁽¹⁾	11 148	10 675	-472	-4,24%
Epargne brute ⁽²⁾	9 892	9 769	-123	-1,25%
Epargne nette ⁽³⁾	2 000	2 000	0	0,00%

⁽¹⁾ Epargne de gestion : excédent brut courant hors opérations exceptionnelles

⁽²⁾ Epargne brute : épargne de gestion hors opérations financières

⁽³⁾ Epargne nette : épargne brute hors remboursement en capital de la dette

Un fléchissement relatif des indicateurs financiers ressort de ce projet de budget primitif. Pour autant, le désendettement réalisé ces dernières années provoque la réduction des charges financières et du montant du remboursement en capital des emprunts, ce qui nous permet de maintenir une épargne nette égale à celle de l'année 2017, soit 2 M€.

2. **Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 80,50 M€** (pour détail : cf. état III-A2 du document technique)

Les recettes réelles de fonctionnement concernent les postes représentés ci-dessous.

Impôts et taxes	Dotations et participations	Produits des services	Autres produits
42,77 M€	29,35 M€	7,01 M€	1,38 M€
dont impôts directs +0,9%	dont DGF +4,4%	dont redevances et droits des services -0,59%	dont revenus des immeubles -0,13%
dont autres impôts et taxes +1,4%	dont participations -13,1%		dont redevances versées par fermiers -81,13%
	Le BP 2017 prévoyait une recette de 205 K€ / Tour de France Le BP 2018 intègre : 4 mois/10 réforme des rythmes scolaires -170K€, emplois d'avenir -185K€, prestations CAF -200K€	Le BP 2017 prévoyait une recette de 115 K€ / expo Renoir. Le BP 2018 tient compte de la fermeture des musées pour travaux.	Perte de la redevance Veolia - 237K€, en 2018
+1,08%	+1,64%	-0,19%	-0,16%

Globalement, les ressources de fonctionnement évoluent de +0,8 % sous l'effet combiné de la progression des recettes des impôts, taxes, dotations et participations et de la baisse des produits des services et autres recettes diverses.

➤ **Les impôts et taxes**

Ce poste concerne principalement la fiscalité directe constituée de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (29,5 M€). Pour l'exercice 2018, il vous a été proposé une nouvelle fois de reconduire les taux de ces taxes. Le produit correspondant n'évoluera donc qu'en fonction du coefficient de revalorisation annuelle fixé pour cette année à 1,2 % et de l'évolution physique des bases. Compte tenu du contexte incertain lié à la réforme de la taxe d'habitation, le produit fiscal attendu a été estimé sur la base d'une augmentation de 0,9 %.

Les autres variations concernent l'attribution de compensation (AC) versée par l'Agglomération +90 K€ et le fonds de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC) pour +100 K€.

➤ Les dotations et participations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente près des ¾ de ce chapitre budgétaire. Elle devrait progresser d'environ 4,4 % cette année, grâce à l'évolution de l'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui ne sera pas, comme ces dernières années, absorbée par la baisse de la dotation forfaitaire. En effet, la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques se traduit cette année par une contractualisation avec l'Etat dans le but de limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 %, inflation comprise.

Les autres recettes stagnent, et certaines diminuent. Ces réductions concernent principalement la non reconduction des emplois aidés (-185 K€), la fin du fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours (-170 K€ / 4 mois sur 10), et les prestations de services de la CAF ajustées au montant réellement perçu en 2017 (-200 K€). En outre, les recettes 2017 comprenaient des participations exceptionnelles liées à l'accueil du Tour de France (205 K€).

➤ Les produits des services

Cette catégorie de recettes concerne principalement les produits et redevances des services à caractère culturel, sportif, social et périscolaire, ainsi que les remboursements de frais de personnel telles que les mises à disposition réalisées dans le cadre de la mutualisation avec l'Agglomération.

La légère baisse constatée sur ces produits provient essentiellement de la perte de produits liée à la fermeture prolongée des musées en vue des travaux du Pôle muséal, compensée en partie par une hausse de la fréquentation des autres services publics (manifestations sportives, piscines, petite enfance ...).

➤ Les autres produits

La diminution enregistrée sur ce poste correspond à la perte de la redevance versée par Véolia (237 K€) suite à la reprise de la gestion du service des eaux en régie par notre collectivité, confiée depuis le 1^{er} janvier 2018 au syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA).

3. Les dépenses réelles de la section de fonctionnement : 70,73 M€ (pour détail : cf. état III-A1 du document technique)

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de BP à BP de 1,1 %.

Charges de personnel	Charges à caractère général	Autres charges de gestion courante	Charges financières et exceptionnelles
47,51 M€	15,58 M€	6,56 M€	1,08 M€
dont rémunération du personnel : 33,1 M€	dont eau, énergie, chauffage, carburant ... : 5,29 M€ dont prestations de services : 8,51 M€	dont subventions : 5,30 M€ dont indemnités des élus : 0,86 M€	dont intérêts de la dette : 0,91 M€
+3,99% +2,88% ⁽¹⁾	-1,26%	-2,32%	-39,4%

➤ Les charges de personnel

Les frais de personnel représentent plus de 67 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'évolution constatée cette année (+3,99 % de BP à BP ou +2,88 %⁽¹⁾) du total voté 2017 à BP 2018) se justifie notamment par :

- la prise en compte du déroulement de carrière à travers les avancements de grades et d'échelons (GVT) ;
- la fin du dispositif des emplois aidés conduisant à la mise en place de CDD classiques ;
- la comptabilisation sur une année pleine des recrutements intervenus au cours de l'exercice 2017 ;
- la poursuite des recrutements sur les postes non pourvus, ainsi que la création de 18 postes selon le détail ci-dessous :
 - 8 postes supplémentaires pour la Police municipale,
 - 2 postes pour le remplacement d'agents déclarés inaptes définitivement à l'exercice de leurs fonctions,
 - 3 postes pour la pérennisation des emplois nécessaires au bon fonctionnement et à la continuité du service Propreté,
 - 5 postes supplémentaires, en réserve, répondant à l'objectif affiché dans le ROB 2018, le tout en respectant l'effectif constaté en début de mandat, à périmètre constant.

➤ Les charges à caractère général

Le deuxième poste des dépenses de fonctionnement connaît une baisse de -1,26 % afin de respecter la cible fixée par l'Etat et cela malgré un grand nombre de dépenses incompressibles. Cette réduction de crédits correspond en fait au maintien au niveau des crédits votés au BP 2017, si on exclut les 310 K€ de dépenses inscrits au budget précédent pour l'accueil du Tour de France.

➤ **Les autres charges de gestion courante**

La réduction des autres charges de gestion courante provient notamment de la baisse des contributions versées à la Maison du Boulanger (-63 K€) et au Centre Municipal d'Action Sociale (-225 K€), le CMAS ayant reçu un versement exceptionnel en 2017 pour l'aider à résorber les déficits antérieurs des budgets annexes des résidences pour personnes âgées.

➤ **Les charges financières et exceptionnelles**

La chute de ces charges se justifie par une nouvelle diminution des frais financiers de -353 K€, liée aux faibles taux d'intérêts et à notre gestion active de la dette, ainsi que par l'inscription en 2017 d'une subvention d'équilibre au budget de l'ORI pour 399 K€, non nécessaire cette année.

Toutes ces recettes et ces dépenses de fonctionnement permettent de dégager une épargne brute de 9 769 K€, en diminution de 123 K€ par rapport à l'an dernier (-1,25 %), et une épargne nette égale à celle de 2017, soit 2 M€.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (pour détail : cf. état II-A3 du document technique)**1. Les ressources de financement des investissements** (pour détail : cf. état III-B2 du document technique)

Le financement des investissements s'effectue à l'aide de ressources propres et de ressources externes.

LES RESSOURCES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en K€)	BP 2017	BP 2018	Ecart	Evolution (%)
Ressources propres	16 532	15 273	-1 259	-7,62%
Epargne brute	9 892	9 769	-123	-1,24%
FCTVA + TLE	2 400	2 700	300	12,50%
Cessions d'actifs	3 000	1 524	-1 476	-49,20%
Remboursement prêts par BA stationnement	108	108	0	-0,09%
Produit des amendes de police	1 100	1 100	0	0,00%
Cautions reçues	33	23	-10	-30,67%
Remboursement de cautions versées	0	50	50	
Ressources externes	9 950	14 400	4 450	44,72%
Emprunts	9 950	12 000	2 050	20,60%
<i>Refinancement de dette (idem en dépense)</i>	<i>0</i>	<i>2 400</i>	<i>2 400</i>	
TOTAL	26 482	29 673	3 191	12,05%

Hors opération de refinancement de dette (2,4 M€), ces ressources s'élèvent à 27 273 K€ et intègrent des emprunts à hauteur de 12 M€.

Cette prévision d'emprunts, certes supérieure à celle inscrite au Plan d'Action Municipale (PAM) 2015-2020 pour cette année 2018 (+2,6 M€), est à comparer aux prévisions cumulées sur la période. En effet, de 2015 à 2017, le PAM prévoyait 47,2 M€ de dépenses d'investissement alors que nous en avons réalisé seulement 88 %, soit 41,4 M€ (-5,8 M€). Sur cette même période étaient prévus 27,2 M€ de recettes d'emprunts qui n'ont été réalisés qu'à hauteur de 15,8 M€, soit 58 % (-11,4 M€). Ainsi, à fin 2017, notre encours de dette s'élevait à 49,86 M€ contre 60,55 M€ prévu au PAM, soit -10,69 M€, alors que seulement 5,8 M€ de dépenses n'ont pas été réalisées comme prévu initialement.

Cette prévision supplémentaire d'emprunts, pour l'année 2018, est donc légitime et nécessaire à l'équilibre de ce budget, ceci sans remettre en cause les prévisions du PAM en cumulé sur la période 2015/2018.

2. Les dépenses d'investissement (pour détail : cf. état III-B1 du document technique)

Afin de calculer le montant des ressources destinées à financer nos dépenses d'équipement, il convient tout d'abord de déterminer toutes les autres dépenses d'investissement (remboursement du capital de la dette, cautions, avances aux budgets annexes ...).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€) (hors dépenses d'équipement)	BP 2017	BP 2018	Ecart	Evolution (%)
Remboursement du capital des emprunts	8 000	7 877	-123	-1,54%
<i>Refinancement de dette (idem en recette)</i>	<i>0</i>	<i>2 400</i>	<i>2 400</i>	
Remboursement de cautions reçues	33	23	-10	-30,67%
Cautions versées	0	50	50	
Avances aux budgets annexes	86	60	-26	-29,94%
TOTAL	8 118	10 409	2 291	28,22%

En déduisant ces dépenses des ressources détaillées plus haut, nous obtenons notre réelle capacité de financement des investissements.

CAPACITE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (en K€)	BP 2017	BP 2018	Ecart	Evolution (%)
Ressources de financement des investissements	26 482	29 673	3 191	12,05%
Dépenses d'investissement (hors dépenses d'équipement)	8 118	10 409	2 291	28,22%
TOTAL	18 364	19 264	900	4,90%

Notre capacité de financement des investissements s'élève donc à 19 264 K€ au BP 2018. Elle permet de prévoir, en charge nette, des programmes annuels pour 9 198 K€ et des opérations spécifiques pour 10 066 K€.

DEPENSES D'EQUIPEMENT (en K€)	BP 2018		
	DEPENSES	RECETTES	CHARGE NETTE
Programmes annuels	9 730	532	9 198
Opérations spécifiques	14 100	4 034	10 066
TOTAL	23 830	4 566	19 264
<i>Pour mémoire, rappel BP 2017</i>	<i>23 850</i>	<i>5 486</i>	<i>18 364</i>

Tous ces programmes et opérations sont détaillés dans la partie suivante qui présente les budgets par secteur.

Les dépenses d'investissement pour 23 830 K€ concernent :

- des subventions d'équipement à verser pour 2 451 K€ ;
- des immobilisations incorporelles (études, concessions ...) pour 328 K€ ;
- des acquisitions de terrains, immeubles et matériels pour 4 297 K€ ;
- des travaux pour 16 754 K€.

Ces projets sont financés par des subventions d'équipement provenant de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération pour un total de 4 566 K€.

PRESENTATION CONSOLIDEE (Mouvements réels)**(BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES)**

Le budget principal est complété par deux budgets annexes pour la gestion du stationnement payant et pour l'opération de restauration immobilière (ORI).

Le total des dépenses et des recettes réelles de ces trois budgets s'élève à 110 258 670 €.

BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES (Mouvements réels en K€)	BP 2018	
	DEPENSES	RECETTES
SECTIONS DE FONCTIONNEMENT (Total)	74 046	84 392
Budget principal	70 734	80 503
Budget annexe stationnement	2 852	3 489
Budget annexe ORI	460	400
SECTIONS D'INVESTISSEMENT (Total)	36 213	25 867
Budget principal	34 239	24 470
Budget annexe stationnement	1 974	1 337
Budget annexe ORI	0	60
TOTAL	110 259	110 259

I. BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

Ce budget annexe s'équilibre, en opérations réelles, à 4 825 760 €.

➤ Recettes de fonctionnement	3 489 200
○ Droits de stationnement	3 401 100
○ <i>Remboursement de frais de personnel par BP</i>	<i>86 000</i>
○ Recettes diverses	2 100
➤ Dépenses de fonctionnement	2 851 760
○ Rémunération du délégataire	1 830 000
○ Charge courantes	506 400
▪ <i>dont frais de gestion remboursés au BP</i>	<i>200 000</i>
○ Charges de personnel	346 360
○ Intérêts des emprunts	169 000
▪ <i>dont remboursement au budget principal</i>	<i>9 000</i>

La section de fonctionnement dégage ainsi un autofinancement de 637 440 €.

➤ Recettes d'investissement	1 336 560
○ Emprunts nouveaux	1 325 560
○ Dépôts et cautionnements	8 000
○ Fonds de compensation de la TVA	3 000

➤ Dépenses d'investissement	1 974 000
○ Travaux et matériels	1 645 500
○ Remboursement en capital des emprunts	320 500
▪ <i>dont remboursement au budget principal</i>	<i>108 000</i>
○ Dépôts et cautionnements	8 000

II. BUDGET ANNEXE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE

Ce budget annexe s'équilibre, en opérations réelles, à 460 000 €.

➤ Recettes de fonctionnement	400 000
○ Cession des immeubles	400 000
➤ Dépenses de fonctionnement	460 000
○ Acquisitions foncières	460 000

L'équilibre de ce budget est assuré par une avance du budget principal de 60 000 €.

➤ Recettes d'investissement	60 000
○ <i>Avance du budget principal</i>	<i>60 000</i>

Hors flux croisés entre budgets (subventions d'équilibre, avance, remboursements de dette et de personnel ...), ces inscriptions correspondant à des dépenses dans un budget et des recettes dans un autre budget, le vote des crédits portera en réalité sur un montant total de 109 796 470 € (détail ci-dessous).

BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS FLUX CROISES ENTRE BUDGETS (Mouvements réels en K€)	BP 2018	
	DEPENSES	RECETTES
SECTIONS DE FONCTIONNEMENT	73 751	84 097
Budget principal	70 525	80 294
Budget annexe stationnement	2 766	3 403
Budget annexe ORI	460	400
SECTIONS D'INVESTISSEMENT	36 046	25 699
Budget principal	34 072	24 363
Budget annexe stationnement	1 974	1 337
Budget annexe ORI	0	0
TOTAL	109 796	109 796

Le budget principal et les deux budgets annexes sont déclinés dans la partie suivante « Présentation des budgets par secteur ».

**B - PRÉSENTATION DES
BUDGETS PAR SECTEUR**

B1 - Promotion du territoire, Labels, Culture, Animation et conservation du patrimoine historique, Mémoire et Protocole

	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	10 089 460	1 058 220	-9 031 240
ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	163 950	567 000	403 050
CONSERVATOIRE	64 600	490 000	425 400
HARMONIE MUNICIPALE	58 400	23 000	-35 400
ECOLE DES BEAUX ARTS	40 950	54 000	13 050
POLE MUSEAL	253 100	90 000	-163 100
PROMOTION DE LA CITE - ARGENCE	2 929 480	320 000	-2 609 480
ESPACE ET CHAPELLE ARGENCE	92 780	300 000	207 220
PROMOTION DE LA CITE	2 836 700	20 000	-2 816 700
POLITIQUE DES LABELS	51 550	17 640	-33 910
RELATIONS INTERNATIONALES	11 300	55 000	43 700
VIE ASSOCIATIVE	35 940	8 580	-27 360
MONUMENTS HISTORIQUES	166 800		-166 800
PROTOCOLE	98 500		-98 500
COMMEMORATIONS	5 300		-5 300
PERSONNEL PERMANENT	5 786 390		-5 786 390
CHARGES INDIRECTES (*)	587 150		-587 150
(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	4 383 220	2 051 540	-2 331 680
CONSERVATOIRE	71 600	5 600	-66 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	71 600	5 600	-66 000
MACP.51 - MATERIEL-MOBILIER PROXIMITES CULTURELLES	16 000		-16 000
MBCP.61 - MODERNISATION BATIMENTS CULTURELS	50 000		-50 000
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	5 600	5 600	0
THEATRES - ESPACES ARGENCE	315 800	69 370	-214 430
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	185 000	69 370	-115 630
MBCC.21 - POURSUITE RENOV CLOS COUVERT TH CHAMPAGNE	150 000	56 250	-93 750
MBCC.22 - RENOVATION CLOS COUVERT TH MADELEINE	35 000	13 120	-21 880
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	130 800		-98 800
MBCC.61 - MODERNISATION BATIMENTS PROMOTION CITE	32 000		-32 000
MACC.51 - MATERIEL-MOBILIER PROMOTION DE LA CITE	93 800		-93 800
TS CC.65 - TRVX SECURITE/CONFORM. ANIMATION CITE	5 000		-5 000
POLE MUSEAL	3 176 460	1 641 500	-1 534 960
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	3 094 100	1 633 140	-1 460 960
ETCP.15 - P.MUSEAL/CHANTIER COLLECTIONS/DEMENAGT	50 000	8 300	-41 700
MACP.15 - CHANTIER COLLECTIONS-MAT/MOBILIER	40 800	7 600	-33 200
MBCP.11 - P. MUSEAL-SITE VOULDY-MAITRISE D'OEUVRE	338 400	157 440	-180 960
MBCP.12 - P. MUSEAL-SAINT LOUP-MAITRISE D'OEUVRE	480 000	288 130	-191 870
MBCP.13 - P. MUSEAL - M. A.M. - MAITRISE D'OEUVRE	180 000	122 870	-57 130
MBCP.14 - P. MUSEAL-SITE VOULDY-TRVX PREPARATOIRES	500 000	342 000	-158 000
MBCP.15 - P. MUSEAL - TRAVAUX CONNEXES MAM	165 000		-165 000
MBCP.16 - P. MUSEAL - TRAVAUX CONNEXES ST LOUP	320 000		-320 000
MBCP.23 - P. MUSEAL - M. A.M. - TRAVAUX	919 900	669 320	-250 580
OECF.10 - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE LAVAU	50 000	29 160	-20 840
OECF.15 - CHANTIER COLLECTIONS-RESTAURATIONS	50 000	8 320	-41 680
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	82 360	8 360	-74 000
MACP.51 - MATERIEL-MOBILIER PROXIMITES CULTURELLES	6 900		-6 900
MACP.60 - NUMERISATION COLLECTIONS MUSEUM	1 300		-1 300
MACP.61 - PLAN DE SAUVEGARDE DES OEUVRES (PSO)	16 000	1 600	-14 400
MBCP.61 - MODERNISATION BATIMENTS CULTURELS	16 000		-16 000
OECF.56 - RESTAURATION D'OEUVRES D'ART (musées)	36 860	6 100	-30 760
TS CP.65 - TRVX SECURITE/CONFORMITE CULTURE	5 300	660	-4 640

	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT (suite)	4 383 220	2 051 540	-2 331 680
POLITIQUE DES LABELS	15 000	10 000	-5 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	15 000	10 000	-5 000
MAPL.51 - MATERIEL POLITIQUE DES LABELS	15 000	10 000	-5 000
RELATIONS INTERNATIONALES	5 000		-5 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	5 000	0	-5 000
MBCC.60 - MODERNISATION TER.CAMPING PROMOTION CITE	5 000		-5 000
VIE ASSOCIATIVE	9 950		-9 950
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	9 950		-9 950
MAAC.51 - MATERIEL-MOBILIER ANIMATION DE LA CITE	350		-350
MBAC.61 - MODERNISATION BATIMENTS ANIMATION CITE	9 600		-9 600
MONUMENTS HISTORIQUES - PATRIMOINE CULTUREL	759 410	320 070	-439 340
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	156 060		-156 060
PCAP.05 - MISE EN LUMIERE INERIEURE STE MADELEINE	120 000		-120 000
PCAP.10 - RESTAURATION SAINT NIZIER (PHASE1)	10 000		-10 000
PCAP.11 - RESTAURATION DE VITRAUX (5 BAIES)	26 060		-26 060
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	603 350	320 070	-283 280
PCAP.55 - GROSSES RESTAUR MONUMENTS HISTORIQUES	548 440	318 070	-230 370
PCAP.57 - PATRIMOINE CLASSE - MAINTENANCE SUBV.	10 000		-10 000
PCAP.58 - PATRIMOINE CLASSE - TRVX AMELIORATION	20 000		-20 000
PCAP.60 - PATRIMOINE CLASSE-TRVX SECURITE CONFORM.	12 910		-12 910
PCCC.56 - PATRIMOINE CLASSE- RESTAURATION MOBILIER	12 000	2 000	-10 000
COMMEMORATIONS	30 000	5 000	-25 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	30 000	5 000	-25 000
MBCM.60 - REHABILITATION LIEUX DE MEMOIRE	30 000	5 000	-25 000

Contexte

Dans une recherche de partenariat constante, la Ville de Troyes poursuit ses actions ayant pour objectifs principaux l'attractivité et le rayonnement du territoire troyen.

Les étapes relatives à l'opération « Mutation urbaine au cœur de Troyes, de la Cathédrale au Vouldy » se concrétisent en 2018 par le lancement de travaux au musée d'art moderne. Parallèlement, à ce dossier, le pôle muséal multiplie les animations afin de mieux faire connaître ses collections ou de faire découvrir des œuvres originales.

Riches de leur expérience et de leur savoir-faire, les établissements d'enseignement artistique poursuivent leur mission d'éducation et d'ouverture à la culture du jeune public.

La Collectivité poursuit son soutien aux associations, par le biais d'attribution de subventions mais également avec la Maison des activités associatives Schuman et la Maison des associations Pasteur.

Enfin, elle entend poursuivre sa politique de restauration, de modernisation et de valorisation de son patrimoine en proposant ainsi un programme d'investissement et une série d'actions visant à développer l'animation de sa Cité.

Objectifs pour 2018

Section de fonctionnement

Etablissements d'enseignement artistique : Dépenses 163 950 € - Recettes 567 000 €

Les établissements d'enseignement artistique entendent poursuivre leurs missions pédagogiques auprès de leurs publics (environ 1 050 élèves au Conservatoire à rayonnement départemental et plus de 490 élèves à l'Ecole municipale des Beaux-arts) et d'animation culturelle du territoire. Par ailleurs, l'Orchestre d'Harmonie de Troyes participe à la diffusion artistique et musicale en incitant les différents publics à fréquenter les concerts et spectacles musicaux. Le fonctionnement de ces trois institutions nécessite un budget total de 163 950 € (Conservatoire 64 600 €, Harmonie municipale 58 400 €, Ecole des beaux-arts 40 950 €). Leurs recettes, estimées à 567 000 € (Conservatoire 490 000 €, Harmonie municipale 23 000 €, Ecole des beaux-arts 54 000 €), sont essentiellement composées des droits d'inscription et de participation aux frais d'organisation de leurs activités et manifestations.

Pôle Muséal : Dépenses 253 100 € - Recettes 90 000 €

Parallèlement à une programmation culturelle toujours aussi dense et protéiforme, le pôle muséal proposera l'exposition labélisée d'intérêt national « Les Sénons. Archéologie et histoire d'un peuple gaulois », du 19 mai au 29 octobre 2018, en partenariat avec les musées de la Ville de Sens. Le budget alloué à cette exposition est estimé à 96 600 €. À travers l'évocation de plus d'une trentaine de thèmes complémentaires répartis entre les deux musées partenaires (agriculture, rites funéraires, guerre, politiques, commerce et échange...), le public découvre la vie quotidienne des Sénons, entre le début du 4^e siècle (entrée des Sénons dans l'histoire) et la fin du 1^{er} siècle avant J.-C. (fin de l'indépendance de la Gaule) à travers les maquettes et les nombreux dessins qui viendront enrichir le parcours muséographique du Musée des beaux-arts et d'archéologie.

Promotion de la Cité - Argence : Dépenses 2 929 480 € - Recettes 320 000 €

Les crédits affectés à l'animation de la cité permettent le fonctionnement des salles de diffusion de l'Espace et de la Chapelle Argence, mais également au soutien des actions associatives, et à la contribution à l'EPA « La Maison du Boulanger – Centre culturel ».

Politique des labels : Dépenses 51 550 € - Recettes 17 640 €

Le suivi du label « Ville d'art et d'histoire » constitue la majeure partie des crédits de fonctionnement notamment pour la tenue des ateliers pédagogiques (action menée en collaboration avec l'Education nationale), l'acquisition d'ouvrages, de matériels pédagogiques, mais également pour l'édition de documents d'aide à la visite. Un crédit est par ailleurs alloué en vue de l'organisation des Journées européennes du Patrimoine. Un crédit de 51 550 € est ainsi prévu pour mettre en œuvre ces actions, avec un accompagnement attendu de près de 18 000 € attendus auprès des partenaires institutionnels.

Relations internationales : Dépenses 11 300 € - Recettes 55 000 €

La Ville accueille de nombreuses délégations étrangères tout au long de l'année et se rend dans ses villes jumelles et associées à l'occasion de manifestations spécifiques. 2018 sera marquée par le 60^{ème} anniversaire du jumelage avec Darmstadt. Par ailleurs, une recette prévisionnelle de 55 000 € est inscrite au titre de la redevance du gestionnaire du camping municipal.

Vie associative : Dépenses 35 940 € - Recettes 8 580 €

Lien entre les services municipaux et le tissu associatif, la vie associative poursuit son action. Des crédits sont ouverts pour le remplacement d'équipements usagés et pour la mise à jour de la signalétique sur les trois sites.

Monuments historiques : 166 800 €

La collectivité poursuit la montée en puissance de son action de maintenance préventive et curative sur les monuments historiques (hausse d'un peu plus de 22% par rapport à 2017) correspondant à la politique volontariste permettant d'éviter des désordres importants engendrant des dépenses plus coûteuses. Les résultats de cette démarche entreprise depuis près de 9 ans sont probants et permettent de concentrer les crédits d'investissement sur des opérations de restauration.

Protocole : Dépenses 98 500 €

Commémorations : Dépenses 5 300 €

Ce secteur a en charge notamment les représentations et les commémorations. Dans le cadre du cycle mémoriel, un crédit est affecté pour soutenir les associations qui œuvrent aux côtés de la collectivité pour soutenir les actions liées à la Mémoire et à la transmission des valeurs intergénérationnelles.

Section d'investissement

Conservatoire : Dépenses 71 600 € - Recettes 5 600 €

Un crédit d'acquisition de matériels techniques et pédagogiques en faveur du Conservatoire de Troyes est inscrit pour un montant de 16 000 €. Une enveloppe de 50 000 € est par ailleurs prévue pour mettre aux normes et moderniser le Conservatoire de Troyes.

Théâtres - Espace Argence : Dépenses : 315 800 € - Recettes 69 370 €

Des travaux de rénovation se poursuivront au Théâtre de Champagne, notamment pour la reprise de châssis, de la façade et de terrassons. 150 000 € sont ainsi inscrits au titre de l'exercice 2018.

Parallèlement, le Théâtre de la Madeleine fera l'objet d'un diagnostic structurel qui permettra de déterminer le futur programme de travaux de rénovation du clos et couvert (35 000 €).

Des travaux de sécurisation des armoires électriques de la grande salle ainsi que d'accès aux galeries techniques sont entrepris dans le bâtiment de l'espace Argence pour une enveloppe budgétaire de 32 000 €.

D'autre part, un montant de 93 800 € est destiné à la réalisation d'acquisition de mobiliers et de matériels pour l'Espace Argence et la Chapelle Argence. Il s'agit notamment du remplacement de scène, de l'acquisition d'une nacelle autoportée et d'écrans pour l'amphithéâtre.

Pôle muséal : Dépenses 3 176 460 € - Recettes 1 641 500 €

L'opération spécifique « Mutation urbaine au cœur de Troyes » se poursuit avec la phase opérationnelle qui débutera matériellement au musée d'art moderne en septembre 2018 pour une durée estimée entre 9 et 11 mois, la réouverture du musée étant prévue au plus tard pour le printemps 2020, après le renouvellement de la muséographie et le raccrochage des œuvres. Parallèlement, des travaux préparatoires sont également prévus sur le site du Vouldy. Le Budget total alloué aux opérations spécifiques s'élève à 3 094 100 €.

S'agissant des programmes de travaux annuels dotés à hauteur de 82 360 €, on peut notamment citer la mise en place de spots dans la mezzanine du musée Saint-Loup pour 10 000 €.

Enfin, le programme consacré aux restaurations des œuvres d'art est renouvelé et s'élève à hauteur de 36 860 €, parallèlement à la mise en place d'un programme de sauvegarde des œuvres (PSO) pour un montant de 16 000 €.

Politique des labels : Dépenses : 15 000 € – Recettes 10 000 €

La mise en place d'audio-guides pour l'église Sainte-Madeleine est prévue dans l'objectif de développer les actions de sensibilisation et de découverte de ce patrimoine.

Relations internationales : Dépenses : 5 000 €

Le crédit figurant en investissement sera destiné à la maintenance des bâtiments du camping municipal, aucune autre intervention courante n'étant prévue sur le site au titre de cet exercice.

Vie associative : Dépenses 9 950 €

Ces crédits sont affectés pour la réalisation de deux abris vélos à la Maison des Associations.

Monuments historiques - Pat. Culturel : Dépenses 759 410 € - Recettes 320 070 €

Les deux opérations phare de grosses réparations pour 2018 concernent les réfections de couverture de Sainte Madeleine (croisée du transept, chéneaux, couvertures basses) et Saint Nizier (couverture des chapelles sud) pour un total de travaux de 548 000 €.

Par ailleurs, la Ville poursuit ses interventions sur les vitraux (26 000 €) et lancera les premières études auprès du maître d'œuvre retenu en 2017 afin de déterminer les travaux à entreprendre sur les prochaines années sur les 5 ensembles verriers à traiter prioritairement.

Enfin, la remise en lumière intérieure de Sainte Madeleine sera réalisée (120 000 €) afin de magnifier cette église qui est la plus visitée après la cathédrale.

Commémorations : Dépenses 30 000 € - Recettes 5 000 €

Un crédit de 30 000 € est fléché en direction de la maintenance et réhabilitation des lieux de mémoire.

B2 - Santé, Affaires sociales, Solidarité entre les générations

	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	8 302 550	4 249 480	-4 053 070
ACTION SOCIALE	1 018 000		-1 018 000
PETITE ENFANCE	429 330	4 243 480	3 814 150
AINES	71 650	6 000	-65 650
PERSONNEL PERMANENT	6 488 670		-6 488 670
CHARGES INDIRECTES (*)	294 900		-294 900
(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	99 070	33 030	-66 040
PETITE ENFANCE	99 070	33 030	-66 040
PROGRAMMES ANNUELS	99 070	33 030	-66 040
MAAS.51 - MATERIEL-MOBILIER AFFAIRES SOCIALES	31 170	10 390	-20 780
MAAS.52 - MOBILIER MPE - PROGRAMME ERGONOMIE	18 200	6 070	-12 130
MBAS.61 - MODERNISATION BATIMENTS AFFAIRES SOCIALE	49 700	16 570	-33 130

Contexte

La politique **d'action sociale** de la Collectivité vise notamment à soutenir l'accès, le retour et le maintien dans l'emploi, prévenir l'isolement des aînés, soutenir les troyens en situation de fragilité. Son action se veut complémentaire de celle menée par les principaux chefs de file de cette compétence (Département et organismes de protection sociale).

La Ville maintient son niveau de soutien au Centre Municipal d'Action Sociale, véritable outil au cœur des solidarités, permettant ainsi, au-delà des missions d'aide sociale obligatoire, la poursuite des actions d'accompagnement social individuel, l'attribution d'aides financières spécifiques et la gestion de quatre résidences pour personnes âgées.

Dix Maisons **Petite Enfance** (MPE) réparties sur le territoire communal participent ainsi à faciliter le quotidien des familles actives et favorisent l'épanouissement des jeunes enfants. Ces établissements non sectorisés qualifiés de multi-accueil proposent à la fois un accueil dit régulier en réponse à des besoins récurrents, connus à l'avance et un accueil qualifié d'occasionnel pour des besoins plus ponctuels. Lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance, le relais assistantes maternelles (RAM) propose aux parents et les futurs parents des conseils et informations sur l'ensemble des modes d'accueil, et aux assistantes maternelles des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis.

Des événements festifs, spécialement dédiés **aux Aînés**, en complément de l'offre quotidienne d'activités au sein des espaces intergénérationnels, participent à égayer leur année et à créer des occasions de rencontre et de découverte.

Objectifs pour 2018

Section de fonctionnement

Action sociale : Dépenses 1 018 000 €

En 2018, le montant de la contribution globale de la Ville s'établit à 995 000 € contre 1 220 000 € en 2017, ceci en maintenant un service aux usagers de qualité. En effet, la baisse de la contribution concerne, en fait, la part versée au Budget Annexe des Résidence pour Personnes Agées, qui après plusieurs exercices déficitaires, trouve son financement en 2018 à l'aide du report de l'excédent de 2017, sans faire appel au budget de la Ville.

Le CMAS poursuivra le recentrage de son action sur ses missions d'action sociale. La maîtrise des dépenses permet de maintenir le niveau de service et le soutien aux ménages troyens tant au moyen d'un accompagnement individuel que d'aides financières facultatives.

Par ailleurs 23 000 € seront affectés au soutien aux initiatives associatives.

Petite enfance : Dépenses 429 330 € - Recettes 4 243 480 €

Les crédits prévus en faveur des **Maisons Petite Enfance** seront destinés à :

- maintenir la qualité d'accueil des enfants par les dépenses nécessaires au quotidien (restauration collective, couches, lait infantile, produits d'hygiène, analyses microbiennes).
- Développer, par le jeu, les potentialités de l'enfant, l'accompagner vers l'autonomie et favoriser son bien-être par l'achat de matériels de puériculture et pédagogique.

Les recettes prévisionnelles sont générées par la participation des familles aux frais d'accueil et le soutien financier de la CAF de l'Aube dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et par le versement de la Prestation de Service Unique.

Aînés : Dépenses 71 650 € - Recettes 6 000 €

S'agissant des **aînés**, la Ville organise 3 évènements annuels pour lutter contre la solitude, favorisant la rencontre et le partage : Repas de Printemps, Semaine Bleue, remise des colis de Noël, des rendez-vous festifs, générateurs de lien social.

Au total, le secteur Santé, Affaires Sociales, Solidarité entre les générations présente un résultat net en fonctionnement de - 4 053 070 €, personnel permanent et charges indirectes compris.

Section d'investissement

Petite Enfance : Dépenses 99 070 €, Recettes 33 030 €

Opérations d'investissement prévues en 2018 pour les Maisons Petite Enfance :

- Achat de matériel pédagogique et de mobilier pour le fonctionnement courant des établissements (*Chaises hautes, jeux de motricité, mobilier extérieur, vestiaires pour le personnel...*) à hauteur de 31 170 €,
- Renouvellement du mobilier ergonomique (*Sièges de sol, chauffeuses, fauteuils cosy.....*) pour un montant de 18 200 €,
- Entretien et modernisation des bâtiments (*Fabrication de meubles, remplacements de stores, installation de visiophones ...*), soit une dépense de 49 700 €.

La majorité de ces investissements sera proposée au financement de la C.A.F. de l'Aube, partenaire privilégié en faveur de la politique de l'enfance et de la jeunesse, venant diminuer la charge nette supportée par la Ville.

B3 - Cadre de vie, Développement durable			
	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	4 709 650	64 600	-4 645 050
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	37 190	21 200	-15 990
ESPACES PAYSAGERS	300 000		-300 000
PROPRETE	279 500	3 000	-276 500
PROTECTION ET GESTION ANIMALE	122 500	3 000	-119 500
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>3 935 660</i>		<i>-3 935 660</i>
<i>CHARGES INDIRECTES (*)</i>	<i>34 800</i>	<i>37 400</i>	<i>2 600</i>
<small>(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières</small>			
INVESTISSEMENT	1 318 050	90 500	-1 227 550
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	352 600	87 500	-265 100
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	352 600	87 500	-265 100
UB19.01 - SITE MOULIN RAVE/PARC MAHIEU-AMENAGEMENT	160 500	53 000	-107 500
EPEV.21 - ECO QUARTIER - AMENAGEMENTS CONNEXES	192 100	34 500	-157 600
ESPACES PAYSAGERS	320 000		-320 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	320 000		-320 000
EPEV.88 - CREATION NOUVELLES AIRES DE JEUX	197 000		-197 000
MTEV.73 - MAT. TECHNIQUE - ENVIRON. MOYENS TECH.	123 000		-123 000
PROPRETE	439 950	3 000	-436 950
<u>CESSIONS</u>		3 000	3 000
024 - Produits des cessions d'immobilisations		3 000	3 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	439 950		-439 950
MTEV.72 - MAT. TECHNIQUE - ENVIRONN G.REPARATIONS	11 200		-11 200
MTEV.73 - MAT. TECHNIQUE - ENVIRON. MOYENS TECH.	29 350		-29 350
MTEV.75 - MAT.TECHNIQUE/AP - ENVIRON. MOYENS TECH.	399 400		-399 400
ENERGIE	205 500		-205 500
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	205 500		-205 500
MBEV.61 - MODERNISATION BATIMENTS ENVIRONNEMENT	205 500		-205 500

Objectifs pour 2018

Section de fonctionnement

Environnement développement durable : Dépenses 37 190 € - Recettes 21 200 €

Les aménagements de l'abord de l'aire de jeux d'eau du Parc des Moulins (installation de toilettes, aménagements paysagers, parking) se poursuivront en 2018 et les premières animations pédagogiques seront organisées dans la Maison des Maraîchers à partir du printemps.

Les différents évènements au Parc des Moulins (chasse aux œufs, fête du parc des moulins) seront réitérés. Il est également prévu d'organiser une fête d'Halloween à l'automne en lien avec les animations de la Maison des Maraîchers.

Des crédits de fonctionnement seront alloués à l'organisation et l'animation des différents événementiels ayant lieu sur le Parc des Moulins, à la gestion écologique du site ainsi qu'à l'impression de dépliants de communication (parcours d'orientation, sentier des arbres...). Des crédits nouveaux ont été sollicités pour l'animation et la gestion de la Maison des maraîchers. Enfin, une partie du budget 2018 a été fléchée pour la maintenance et les analyses d'eau de l'aire de jeux d'eau.

Espaces paysagers : Dépenses 300 000 €

Avec 150 hectares d'espaces verts urbains, le budget du service est consacré principalement à l'entretien des parcs et jardins ainsi qu'à la valorisation des espaces verts et le fonctionnement de l'outil de production horticole. Une part significative est réservée pour l'entretien du patrimoine arboré qui comprend environ 13 000 arbres, (tant en arbres d'alignement qu'en arbres au sein des parcs et jardins). Il s'agit de travaux d'abattage, d'élagage mais également de plantation.

La collectivité poursuit ses efforts engagés depuis plusieurs années, pour lutter contre les parasites tels que la pyrale du buis, et depuis peu contre la processionnaire du pin.

Il est rappelé que le désherbage de la Ville, effectué en respectant l'engagement « **0 phyto** », nécessite plus d'intervention humaine dans l'attente d'un nouveau plan d'action.

Sont par ailleurs prévus des crédits pour l'achat de matériaux, matériels, petits outillages et équipements de protection individuelle pour les besoins du service, le chantier d'insertion intervenant sur le Parc des Moulins et l'éco-quartier. Enfin des crédits sont réservés pour le concours communal de l'Habitat et des Maisons fleuries, qui connaît une certaine évolution dans son mode de fonctionnement, notamment au regard de la désignation des lauréats, et des récompenses attribuées. Troyes Habitat, qui organise le même type d'opération auprès de ses locataires, permettra à ces derniers, s'ils le souhaitent, d'être inscrits automatiquement au concours de la ville de Troyes.

Propreté : Dépenses 279 500 € - Recettes : 3 000 €

Suite à la mise en place de la nouvelle organisation administrative, le service est entré dans la phase active de professionnalisation de ses activités. Le service Propreté est dorénavant structuré autour d'une part importante de missions de nettoyage des espaces publics gérée en régie. L'effort d'investissement permet de réduire drastiquement la charge des opérations externalisées de nettoyage.

Les opérations « coup de propre » sont maintenues et développées.

Les interventions de la brigade environnementale, entre autre, auprès de collèges et lycées se poursuivent. Un agent de la brigade a été nommé garde champêtre et va progressivement prendre ses fonctions et ainsi renforcer l'action de la collectivité, telle que réprimer les incivilités en terme de déjections canines, ou de dépôts sauvages.

Le partenariat « plan propreté » avec les bailleurs sociaux Troyes Habitat et Mon Logis initié en 2014 n'étant pas reconduit à ce jour, la collectivité a cependant décidé de conserver un marché d'insertion portant sur l'entretien des espaces inter-bâties dans les quartiers des Chartreux, des Sénardes et du Point du Jour.

Protection et gestion animale : Dépenses 122 500 € - Recettes 3 000 €

Ce budget concerne en dépenses et en recettes le marché de prestation de service sur la fourrière animale. Par ailleurs, l'augmentation des crédits s'explique par la volonté de recourir à une technique d'effarouchement des étourneaux avec fauconniers et la maintenance des 5 pigeonniers en fonction en plus des actions déjà menées et reconduites en 2017 en terme de régulation animale (gestion de la population féline, régulation des pigeons).

Energie : Dépenses 3 125 100 €, Recettes 37 400 €

Ce secteur regroupe les dépenses de fluide et de maintenance des installations thermiques des différents bâtiments municipaux. **A noter que cette ligne est ventilée, de façon analytique sur chacun des secteurs, au travers de la ligne « charges indirectes »**

Le montant total présenté pour 2018 est inférieur de 3% au BP 2017, ceci grâce à une profonde renégociation des contrats. En effet, la ville de Troyes a relancé le marché d'exploitation des installations de chauffage et a obtenu de meilleures conditions financières (-10%) pour des prestations plus importantes.

Les tarifs de fourniture de gaz naturel sont fixes, encore pour cette année, et les dépenses évolueront en fonction des usages et des conditions météorologiques. Les économies potentielles seront néanmoins minorées par l'augmentation des taxes sur la consommation de gaz naturel (TICGN).

En 2018, une mise en concurrence des fournisseurs sera de nouveau effectuée pour l'achat de gaz naturel avec des tarifs applicable au 1^{er} janvier 2019.

Malgré une mise en concurrence en 2017 des fournisseurs d'électricité, certains tarifs de fourniture d'électricité ont augmentés impliquant une hausse de l'ordre de 2,4% du budget prévisionnel des dépenses en 2018. Pour information, ces tarifs sont fixes pour les années 2018, 2019 et 2020.

Les **recettes** fléchées correspondent au remboursement de frais et charges d'occupants de bâtiments publics municipaux (IME et SODEXHO) ou à la revente d'électricité photovoltaïque (Espace Sénardes).

Section d'investissement

Environnement - développement durable : Dépenses 352 600 - Recettes 87 500 €

· Parc des Moulins : Dépenses 160 500 € - Recettes 53 000 €

2018 verra la poursuite et la finalisation de l'aménagement de l'aire de jeux au Parc des Moulins, avec notamment les aménagements paysagers autour, l'installation de mobilier, la mise en place de nouveaux sanitaires et l'extension d'une aire de stationnement rue Lucien Planson. Un parking sera également aménagé à proximité de la maison des Maraîchers.

Une partie des crédits sera consacrée à la plantation de nouveaux arbres sur l'ensemble du parc.

· Ecoquartier des Tauxelles : Dépenses 192 100 € - Recettes 34 500 €

Initiée en 2017, la nouvelle voie verte sera finalisée en 2018. Elle permettra de relier la rue Gaston Billotte à la rue Brocard et sera agrémentée, d'un cours d'eau renaturé, de mobiliers, de vergers restaurés et de nouveaux jardins partagés en cohérence avec les objectifs fixés dans le cadre du label EcoQuartier.

Espaces paysagers : Dépenses 320 000 €

Les investissements prévus sur ce service concernent à la fois l'acquisition de divers matériels (tracteur, godet chargeur, débroussailleuses...), de paniers intérieurs de jardinières, et de plantations. Sont également programmés le remplacement des aires de jeux de Songis et du parc des 2 Rives, ainsi que le remplacement du sol de l'aire de jeux de Saint-Bruno.

Propreté : Dépenses 439 950 € - Recettes 3 000 €

En plus de l'achat de différents petits matériels et de réparations envisagées, il est prévu de continuer le remplacement des engins vieillissants, comme notamment une balayeuse de voirie. De plus, il est nécessaire de changer 2 camions utilisés dans le cadre de la collecte des corbeilles à papiers.

Enfin, dans l'optique de développer les interventions à pied, le service prévoit l'acquisition de 2 aspirateurs de voirie type « Glutton ».

Energie : Dépenses 205 500 €

Un programme d'investissement porté par le service ENERGIE concernera les projets suivants :

- Remplacement de chaudières murales principalement dans le parc locatif
- Climatisation Maison Petite Enfance Leheutre
- Rénovation du réseau de chauffage en vide Sanitaire du centre René Peltier
- Mise en conformité du réseau de distribution d'eau chaude sanitaire du COSEC des terrasses
- Raccordement des chaufferies au serveur de supervision (liaison informatique ou ADSL)
- Pose de régulations de chauffage

En complément, la Collectivité poursuivra, aux côtés des exploitants (COFELY et IDEX) ses investissements sur les installations qu'ils portent sur le programme pluriannuel du marché d'exploitation et au titre de la prestation P3 (plan de modernisation des matériels de chauffage et d'efficacité énergétique). Les opérations importantes en 2018 concernent le remplacement des chaudières des sites suivants :

- Groupe Scolaire MILLARD
- Maternelle des Jacobins
- Restaurant Diderot
- Musée d'Art Moderne
- Centre Peltier

B4 - Voirie, Circulation, Sécurité et accessibilité dans les ERP, Hygiène et santé publique

	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	4 048 770	273 500	-3 775 270
SECURITE ET ACCESSIBILITES DANS LES ERP	9 000	10 500	1 500
SERVICE COMMUNAL HYGIENE ET SANTE	17 010		-17 010
VOIRIE	60 000		-60 000
REGIE ESPACES PUBLICS	263 440	255 000	-8 440
SIGNALISATION - CIRCULATION	1 059 540	500	-1 059 040
REGULATION TRAFIC	49 700	7 500	-42 200
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>2 590 080</i>		<i>-2 590 080</i>
(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	3 921 330	56 000	-3 865 330
SECURITE ET ACCESSIBILITES DANS LES ERP	60 000	50 000	-10 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	60 000	50 000	-10 000
MASA.51 - MATERIEL-MOBILIER SECURIT ACCESSIBILITE	10 000		-10 000
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	50 000	50 000	0
PROGRAMME VOIRIE	2 636 200		-2 636 200
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	313 200		-313 200
EPEP.29 - CREATION VOIE REMPLCT RUE AUX MOINES	275 000		-275 000
EPEP.36 - CREATION VELOVOIE BELGRAND/VIENNES	38 200		-38 200
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	2 323 000		-2 323 000
EPEP.91 - VOIRIE - TRVX VOIRIE ET SIGNALISATION	1 500 000		-1 500 000
EPEP.90 - VOIRIE - TRVX SUR OUVRAGES D'ART	823 000		-823 000
REGIE ESPACES PUBLICS	292 500	6 000	-286 500
<u>CESSIONS</u>		6 000	6 000
024 - Produits des cessions d'immobilisations		6 000	6 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	292 500		-292 500
EPEP.94 - VOIRIE - CONFORM. PARC DEFENSE INCENDIE	14 500		-14 500
MTEP.73 - MAT. TECHNIQUE- ESPACES PUBLICS / REGIE	6 000		-6 000
MTEP.75 - MAT.TECHNIQUE/AP- ESPACES PUBLICS/REGIE	192 000		-192 000
MTEP.78 - MAT. TECH. - INSTALLATIONS DE VOIRIE	80 000		-80 000
SIGNALISATION - CIRCULATION	882 630		-882 630
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	255 240		-255 240
SUEP.10 - MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC - LED	255 240		-255 240
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	627 390		-627 390
MTEP.73 - MAT. TECHNIQUE- ESPACES PUBLICS / REGIE	30 300		-30 300
SUEP.91 - SUBVENTIONS ECLAIRAGE PUBLIC/VOIRIE	597 090		-597 090
REGULATION TRAFIC	50 000		-50 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	50 000		-50 000
EPEP.92 - VOIRIE - MISE CONFORMITE CARREFOURS/FEUX	50 000		-50 000

Objectifs pour 2018

Section de fonctionnement

Sécurité et accessibilité dans les ERP : Dépenses 9 000 € - Recettes 10 500 €

Les crédits de ce secteur correspondent en majorité aux opérations courantes de maintenance des 16 défibrillateurs actuellement en place, et aux frais d'expertise à la charge de la Ville dans le cadre des procédures de périls. Les recettes quant à elles correspondent aux produits de l'immobilisation de barrières et éléments de sécurisation lors de procédures de mise en sécurité.

Service Communal d'Hygiène et de Santé : Dépenses 17 010 €

Ces crédits de fonctionnement sont consacrés en majorité aux différentes analyses obligatoires dans les établissements de la collectivité, comme la recherche de légionnelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire, la dératisation et la désinsectisation, ainsi que les mesures effectuées dans le cadre de nuisances sonores

Voirie : Dépenses 60 000 €

Pour certaines interventions d'entretien sur voirie, non réalisables en régie, le service fait appel aux entreprises : 60 000 € sont prévus sur 2018.

Régie Espaces Publics : Dépenses 263 440 € - Recettes 255 000 €

Les dépenses inscrites concernent la gestion et l'entretien de la voirie à travers l'achat des matériaux et fournitures nécessaires au fonctionnement des services (enrobés, bordures, béton, concassés.....) ainsi que la gestion des contrats de mobilier urbain et l'entretien du patrimoine de protection incendie). A noter des dépenses de matériels liés aux obligations réglementaires de sécurité (travail en espace confiné,...). Un crédit de fonctionnement est également reconduit en 2018 pour la réfection des peintures des garde-corps.

L'année 2018 verra également la relance du marché de mobilier urbain (abris voyageurs, mobiliers d'affichage, panneaux d'information, sanitaires publics, ...) dont le contrat actuel arrive à échéance au 31 décembre.

Les recettes proviennent pour partie des redevances d'occupation du domaine public, ainsi que du mobilier urbain publicitaire et des contrats de viabilité hivernale.

Signalisation-Circulation : Dépenses 1 059 540 € - Recettes 500 €

Les dépenses de cette direction englobent les activités de trois services.

Le poste le plus élevé et incompressible relève des dépenses liées à l'énergie au titre de l'éclairage public. Les investissements faits sur le renouvellement des installations d'éclairage public et la baisse des puissances installées permettent de commencer à relever une première économie en consommation d'environ 16 000 € (relevé semestriel à fin 2017). On note également une très nette diminution des coûts de maintenance du fait de l'installation systématique de LED en remplacement des lampes classiques.

On y trouve également des dépenses dues à la réfection du marquage routier, la maintenance et le renouvellement de la signalisation verticale, la mise en place de signalisation spécifique pour l'accompagnement des grands chantiers de voirie, la maintenance des illuminations de Noël, la location de matériels (nacelle...), l'approvisionnement en pièces de maintenance pour l'ensemble du parc de contrôle d'accès (bornes automatiques) et bornes de stationnement minute.

Le service Système d'Information Géographique (SIG) Espaces publics Traitement des DT-DICT intervient au travers d'actions de détection de réseaux et de relevés topographiques, mais également sur le renseignement des Déclarations de projet de Travaux (DT)/ Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et en réponse aux demandes de certificats d'alignement.

Régulation du trafic : Dépenses 49 700€ - Recettes 7 500 €

Ce service a en charge la maintenance préventive et curative des équipements de signalisation tricolore : remplacement de sources lumineuses LED, changement de cartes électroniques, réfection de capteurs..., ainsi que la gestion des contrats de maintenance annuels des différents matériels informatiques spécifiques.

Section d'investissement

Sécurité et accessibilité dans les ERP : Dépenses 60 000 € - Recettes 50 000 €

Les engagements pris par la collectivité en termes d'acquisition et d'équipement des bâtiments municipaux de défibrillateurs se poursuivent en 2018 et composent la section d'investissement du secteur concerné à hauteur de 10 000 €. S'ajoutent à cela des opérations éventuelles de consignation auprès du Trésorier pour des procédures relevant du pouvoir de police spéciale du Maire (50 000 € en dépenses et en recettes).

Programme voirie : Dépenses 2 636 200 €

En 2018 un crédit de 1 500 000 € permettra notamment la réfection des rues suivantes : rue des Chartreux, rue Marcelin Berthelot, rue Delaunay (entre la rue Pasteur et la rue de la Paix), rue de Gournay (entre la rue Fortier et le mail des Charmilles), la rue de la Paix (entre la rue Gambetta et la rue Ste Jules), la rue Charles Favet.

La réfection des ouvrages d'art est également programmée (823 000 €) et concerne les travaux de reprise du pont Mitantier et du pont de Gournay.

En opérations spécifiques (313 200 € en dépenses), sont principalement prévues les études relatives au traitement de la rue aux Moines au droit de la friche TEO2 et la finalisation de la voie verte Belgrand/Vienne

Régie des Espaces Publics : dépenses 292 500 € - Recettes 6 000 €

Le programme de remplacement des installations de voirie se poursuit avec l'acquisition de potelets et corbeilles ainsi que la remise à niveau du parc de défense incendie. Il est également prévu l'achat de glissières en béton armé (GBA) et les prestations de mesure de débit-pression des poteaux d'incendie. Un camion grue est livré cette année et la dépense correspondante est prise en compte sur cet exercice.

Signalisation Circulation : Dépenses 882 630 €,

Les crédits d'investissement prévus en 2018 sur l'**éclairage** permettront *principalement* de continuer le renouvellement de l'éclairage public et de tenir la feuille de route indiquant un éclairage public 100% LED à l'horizon 2020 au sein de la collectivité. Pour rappel, ce projet permettra une baisse des consommations estimée

à 60% ainsi qu'une économie conséquente sur les actions de maintenance préventive et curative.

Des investissements sont également prévus au sein de la cellule SIG avec l'achat de matériels plus performants (GPS, Tablette endurcie, logiciels de traitement spécifiques....) pour répondre à la demande croissante des levés topographiques entre autre.

L'achat d'un ordinateur portable endurci est également nécessaire pour assurer la maintenance des équipements terrains tel que la vidéoprotection, les bornes arrêt minute, les bornes de contrôle d'accès. La communication et l'accès aux paramètres avec l'ensemble de ces matériels, sont gérés intégralement par l'informatique.

Régulation du trafic : Dépenses 50 000 €

Les crédits seront consacrés à la continuité du remplacement des mobiliers de signalisation tricolore vétuste ainsi qu'au renforcement des zones de comptage afin de nourrir la future application Web d'information aux usagers sur les temps de parcours.

B5 - Vie citoyenne, Démographie et Elections			
	PROJET BUDGET 2018		
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	3 305 060	393 240	-2 911 820
DEMOGRAPHIE - ELECTIONS - CIMETIERE	14 940	117 350	102 410
DEMOGRAPHIE	5 040	35 000	29 960
ELECTIONS	1 000	12 350	11 350
CIMETIERE	8 900	70 000	61 100
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	57 500	275 890	218 390
CONSEILS DE QUARTIERS ET VIE QUOTIDIENNE	22 000	35 000	13 000
ESPACES INTER GENERATIONNELS	35 500	240 890	205 390
PERSONNEL PERMANENT	3 203 390		-3 203 390
CHARGES INDIRECTES (*)	29 230		-29 230
(*)énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	747 250	347 350	-399 900
CIMETIERE	42 000		-42 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	42 000		-42 000
MBSH.60 - MODERNISATION CIMETIERE SERV. HABITANTS	42 000		-42 000
CONSEILS DE QUARTIERS ET VIE QUOTIDIENNE	701 200	347 350	-353 850
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	700 000	347 350	-352 650
MBSH.11 - VASSAULES/CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	700 000	347 350	-352 650
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	1 200		-1 200
MBSH.61 - ETS DE PROXIMITE/ TRAVAUX DE MAINTENANCE	1 200		-1 200
ESPACES INTER GENERATIONNELS	4 050		-4 050
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	4 050		-4 050
MAPR.51 - MATERIEL-MOBILIER PREVENTION	1 500		-1 500
MBSH.61 - ETS DE PROXIMITE/ TRAVAUX DE MAINTENANCE	2 550		-2 550

Contexte

Implantés sur le territoire communal, au cœur des quartiers troyen, 4 Maisons de quartiers et 6 espaces intergénérationnels mettent en œuvre au quotidien la politique de proximité définie dans le plan d'Action Municipale en cultivant le lien avec et entre les habitants.

Dans le but de renforcer les liens entre la Collectivité et les habitants des 6 quartiers troyens, le Conseil Municipal du 12 juillet 2017 a élu 3 adjoints au maire chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers.

Leur action permet de veiller à l'information des habitants et de favoriser leur participation à la vie de leur quartier (Présidence des Conseils de quartier, organisation de réunions de concertation, coordination des différents acteurs de la gestion locale...).

Les Maisons de quartiers et leur guichet unique de services facilitent la vie quotidienne des habitants en permettant l'accomplissement des formalités

administratives ainsi que les inscriptions aux activités municipales à destination des familles. Lieux d'activité des Conseils de quartiers, elles favorisent le dialogue et la participation citoyenne des habitants dans la vie de quartier et assurent le lien entre le quartier et l'ensemble des services de la Collectivité.

Les espaces intergénérationnels s'inscrivent au cœur de la vie sociale des quartiers et favorisent le mieux-vivre ensemble et les rencontres pluri générationnelles, par la mise en œuvre d'un programme d'activités et d'animations. 800 adhérents – *jeunes de 12 à 17 ans, adultes, aînés, familles* – ont choisi, en 2017, une ou plusieurs activités parmi la quarantaine d'ateliers différents organisés.

Ces deux équipements de proximité contribuent au renforcement des solidarités urbaines nécessaire à la cohésion sociale.

Le secteur **Démographie - Elections - Cimetière** assure en grande majorité des missions exercées au nom de l'Etat.

En 2017, ces missions se sont amplifiées avec notamment le transfert de certaines compétences des Tribunaux (enregistrement des PACS, changements de prénoms, rectifications d'état civil) ou la prise en charge des Cartes Nationales d'Identité.

Pour autant, le budget consacré à ce secteur reste stable, puisque si ces réformes dégradent la qualité de service rendu aux usagers du fait de l'allongement des délais d'attente, elles sont intervenues à moyens humains constants.

Objectifs pour 2018

Section de fonctionnement

Equipements de proximité : Dépenses 57 500 € - Recettes 275 890 €

Avec un budget de **22 000 €** pour le service **Conseils de quartiers et Vie quotidienne** et de **35 500 €** pour les **espaces intergénérationnels**, les objectifs poursuivis par le secteur sont les suivants :

- Assurer une qualité **d'accueil, d'information et de service rendu** aux usagers, dans les Maisons de quartiers et entretenir au quotidien **une relation de proximité** avec les habitants afin de répondre à leurs attentes.
- Encourager les habitants à être **acteurs de leurs quartiers** par la mise en œuvre de **nouvelles formes participatives** (ateliers participatifs), d'actions de Gestion Urbaine de Proximité contribuant au bon fonctionnement d'un

quartier et au « bien vivre ensemble », par l'amplification du dialogue direct dans le cadre des Conseils de quartiers et l'accompagnement à la création de conseils citoyens.

- Assurer l'information de proximité dans les quartiers avec des **actions de boîtages (distribution en boîtes aux lettres) ou d'ilotages**.
- Soutenir les initiatives des habitants dans l'organisation de la **Fête des voisins**.
- Fédérer les habitants, toutes générations confondues, à l'occasion de la **3^e Journée Citoyenne** par une participation conviviale à la vie de la collectivité.
- Proposer un programme d'activités, d'animations et d'évènements favorisant le **lien social** et la **rencontre entre les générations** dans les Espaces intergénérationnels à destination de la jeunesse (12-17 ans), des adultes, des aînés et de la famille.
- Assurer une information de proximité pour les jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre des permanences du **Point Information Jeunesse** au sein des espaces intergénérationnels et poursuivre l'expérimentation du dispositif « **Promeneur du Net** » afin de renforcer la présence éducative sur internet.
- Enfin, maintenir le **soutien aux associations** dont les actions présentent un intérêt local.

Les **recettes prévisionnelles** estimées **275 890 €** résultent des locations de salles des Maisons de quartiers (35 000 €), des adhésions et inscriptions aux activités dans les espaces intergénérationnels (34 000 €) et des participations des partenaires institutionnels CAF, CGET, ARS) pour un montant de 206 890 €.

Démographie - Elections - Cimetière : Dépenses 14 940 € - Recettes 117 350 €

La majorité des crédits du secteur Démographie, pour **5 040 €** est consacrée chaque année à l'achat des livrets de familles et la tenue des registres d'état civil, à des coûts maîtrisés. L'indemnisation financière annuellement versée au titre de la gestion des demandes de passeports, sera complétée pour l'accueil supplémentaire des demandeurs de CNI. Son montant total sera de **35 000 €**.

En 2018, les dépenses pour le secteur élections sont limitées à **1 000 €** puisque les prochaines élections (européennes) auront lieu en 2019. Les recettes sont issues des dotations de l'Etat, **12 350 €** seront ainsi reçus au titre de la prise en charge de la campagne annuelle de recensement de la population.

Le budget du secteur cimetière de **8 900 €** permet d'assurer la prise en charge obligatoire des obsèques des personnes décédées sans famille ni ressources, et de financer les travaux de reprise de concessions échues ou abandonnées. Les recettes issues des ventes de concessions sont estimées à **70 000 €**.

Au total, le secteur Vie Citoyenne, Démographie et Elections présente une charge nette en fonctionnement de 2 911 820 €, personnel permanent et charges indirectes compris.

Section d'investissement

Cimetière : Dépenses 42 000 €

Le volet annuel d'investissement permettra de mettre en œuvre des travaux d'extension de l'ossuaire pour un budget de 22 000 €. De nouvelles cases d'enfeus pour l'inhumation des personnes indigentes seront également installées.

Conseils de quartiers et Vie quotidienne : Dépenses 701 200 € - Recettes 347 350 €

Le programme annuel d'investissement comprend un montant de 1 200 € dédiés à la création de placards et la pose de rideaux dans les Maisons de Quartiers.

Une **opération spécifique**, d'un montant de 700 000 €, est par ailleurs programmée et consiste à la construction d'une salle polyvalente dans le quartier des Vassaules, dont les financements s'élèvent à **347 350 €**.

Espaces intergénérationnels : Dépenses 4 050 €

Ces dépenses seront affectées à l'achat de matériels pour l'animation des activités et à l'aménagement de placards de rangement.

B6 - Urbanisme, Secteur sauvegardé et Rénovation urbaine

	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 740 130	1 390 550	-349 580
URBANISME	334 340	66 230	-268 110
POLE URBANISME	13 500		-13 500
SECTEUR SAUVEGARDE	254 740	66 230	-188 510
GESTION DES SOLS	66 100		-66 100
PATRIMOINE COMMUNAL	367 320	1 324 320	957 000
PERSONNEL PERMANENT	918 130		-918 130
CHARGES INDIRECTES (*)	120 340		-120 340
(*) énergie, nettoyage des locaux, études bâtiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	1 050 000	1 625 000	575 000
URBANISME	621 000	120 000	-501 000
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES liées à des dispositifs nationaux</u>	85 000		-85 000
ETUR.20 - NPNRU JULES GUESDES - ETUDES	25 000		-25 000
SUUR.31 - SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE ORI/PNRQAD	60 000		-60 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	136 000		-136 000
EPUR.99 - RACCORDEMENT RESEAUX P/PERMIS CONSTRUIRE	130 000		-130 000
ETUR.50 - ETUDES URBANISME - RENOVATION URBAINE	6 000		-6 000
<u>PATRIMOINE DANS LE BOUCHON DE CHAMPAGNE</u>	400 000	120 000	-280 000
SUUR.10 - SUBV SECT SAUVEGARDE (A PARTIR DE 2012)	100 000		-100 000
SUUR.30 - SUBVENTION OPAH RU - PROG 2012/2017	300 000	120 000	-180 000
PATRIMOINE COMMUNAL	429 000	1 505 000	1 076 000
<u>CESSIONS</u>		1 500 000	1 500 000
024 - Produits des cessions d'immobilisations		1 500 000	1 500 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	429 000	5 000	-424 000
AQUR.52 - ACQUISITIONS FONCIERES (terrain-bâtit)	30 000		-30 000
MBUR.61 - MODERNISATION BATIMENTS PATRIMOINE	384 000		-384 000
MBUR.64 - DEMOLITIONS PATRIMOINE FONCIER	10 000		-10 000
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	5 000	5 000	0
BUDGET ANNEXE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE	460 000	460 000	0
FONCTIONNEMENT	460 000	400 000	-60 000
Acquisitions	460 000		-460 000
Cessions		400 000	400 000
INVESTISSEMENT	0	60 000	60 000
Avance du Budget principal		60 000	60 000

Contexte

L'année 2018 doit voir l'approbation de dossiers emblématiques comme le Règlement Local de Publicité et des enseignes (RLP), document qui viendra compléter le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) approuvé en début d'année (arrêté préfectoral du 15/12/2017) après 6 années de procédure. L'obtention de la labélisation « niveau 2 » de l'Ecoquartier des « Tauxelles » et l'affirmation des principes d'aménagement, permettent d'envisager la commercialisation des premiers lots. Les travaux de la future coulée verte ont été lancés et se prolongeront sur 2018.

En matière de renouvellement urbain, la 4^{ème} **OPAH RU** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) prolongée jusqu'en avril 2020 marque la volonté de la Ville de poursuivre l'accompagnement financier en faveur de la restauration des immeubles anciens (103 immeubles ciblés - animation assurée par le bureau d'étude CDHU). Cette prolongation coïncide avec le calendrier opérationnel du **PNRQAD** (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) qui se poursuit jusqu'en avril 2019 et l'**ORI** initiée dans ce cadre et prolongée de 5 ans (Opération de Restauration Immobilière – 3 400 m² d'habitat dégradé ciblés). Dans les quartiers sensibles et grâce aux financements de l'ANRU, les dernières démolitions s'engagent sur le quartier « Planche Clément » et les premières réhabilitations seront engagées par Troyes Habitat. Sur le quartier Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) Jules Guesde, l'étude urbaine et les choix programmatiques permettront de signer en fin d'année avec l'Etat et ses partenaires la convention d'objectifs. Le programme porte désormais sur la démolition de plus de 600 logements, la reconstruction d'un patrimoine privé et diversifié pour contribuer à la mixité sociale du quartier et la construction de divers équipements publics ou privés. On peut citer par exemple la construction d'un équipement sportif, d'une crèche, d'un nouveau groupe scolaire et d'un centre de loisirs, réalisés et/ou exploités en régie directe ou via une gestion déléguée. Il est également acté le principe d'un espace intergénérationnel. Ces établissements viendront compléter le pôle ludique déjà présent sur le secteur bas Trévois/Jules Guesde. Le NPRU est conduit par Troyes Champagne Métropole en partenariat avec la Ville de Troyes, appelé à financer certains équipements et Troyes Habitat pour la partie démolition, réhabilitation de l'existant, reconstruction sur et hors site (selon la règle du 1 pour 1).

La Collectivité s'implique dans la définition des outils de programmation urbaine à l'échelle communautaire (PLH, PDU, diagnostic commercial, PLUi, Plan climat, SRADDET, pôle métropolitain Sens-Troyes-Chaumont...). La vision et la voix de la ville centre doit continuer à peser, pour un développement équilibré du territoire aggloméré.

2018 devrait enfin voir le dénouement de projets phares comme la Bourse du Travail ou la vente du domaine de Menois.

Indépendamment des projets portés ou pilotés par la collectivité, nombre de projets privés réclament un suivi régulier et un accompagnement particulier pour faire converger les énergies et faire émerger de nouvelles idées, de nouveaux concepts propices au développement du territoire. Le travail en réseau, d'écoute, de mise en perspective est omniprésent. Certains projets sont assurément plus emblématiques à l'instar de la reconversion de l'ancienne gendarmerie Dampierre ou du suivi des projets dans le quartier gare, ou encore de la reconversion de l'îlot Coulommière porté par la SA Mon Logis avec un investissement de plus de 15 millions d'euros.

Objectifs pour 2018

Section de fonctionnement

Urbanisme : Dépenses 334 340 € - Recettes 66 230 €

La valorisation du centre historique, axe fort de la politique municipale, se poursuit avec l'ingénierie de l'OPAH RU confiée depuis mai 2017 au bureau CDHU (Troyes), les études dendrochronologiques et chromatiques, l'animation de l'ORI pour un montant de 225 140 €. S'ajoute à cela, l'intervention des architectes-conseils pour 29 600 €, soit un budget total de **254 700 €** attribué au service du secteur sauvegardé. Côté recettes, les dispositifs OPAH RU et ORI génèrent des subventions de l'Etat et de la Région à hauteur de **66 230 €**.

Il convient également de poursuivre l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets, indépendamment du travail d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (depuis juillet 2015 par le service commun ADS de Troyes Champagne Métropole) pour une dépense estimée à **60 000 €**. La collectivité s'appuie sur l'expertise de 3 architectes-conseils intervenant à tour de rôle sur l'ensemble du territoire communal, soit une dépense annuelle de 35 700 € à l'échelle de la Direction de l'urbanisme dont **6 100 €** réservés au service gestion des sols (29 600 €

affectés au secteur sauvegardé cité ci-dessus), soit un budget affecté à ce service de **66 100 €**.

Patrimoine communal : Dépenses 367 320 € - Recettes 1 324 320 €

Le secteur de la gestion locative et patrimoniale prend en charge les locations immobilières, la vérification et le versement des charges de copropriété liées à ces locations et le paiement des taxes foncières. Ces charges sont, à l'instar des dépenses énergétiques, ventilées de façon analytique sur les différents secteurs au travers de la ligne charges indirectes. Les dépenses restant affichées sur ce service sont relatives aux travaux de maintenance et d'entretien courant menés dans les logements mis en location par la collectivité, aux prestations de géomètres liées aux transactions immobilières et à l'organisation des mises en ventes immobilières, et enfin aux taxes foncières du patrimoine privé de la Ville pour un montant total de dépenses de **367 320 €**.

Ce même secteur encaisse **1 324 320 €** de revenus des immeubles mis à disposition de tiers, somme en constante augmentation depuis près de 10 ans grâce à une gestion immobilière active et raisonnée.

Section d'investissement

Urbanisme : Dépenses : 621 000 € - Recettes 120 000 €

Le budget 2018 se décompose en 3 parties.

Les opérations spécifiques liées à des dispositifs nationaux qui engagent la collectivité dans le renouvellement urbain d'un quartier sensible (NPRU Jules Guesde), ainsi que le Programme National des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD Bouchon de Champagne). Ainsi, ce programme, qui vise à démolir plus de 600 logements dans le but de créer un nouveau quartier mixte à la porte du centre-historique, nécessite de financer des études de programmation (équipements publics ou privés, montages juridiques...) à hauteur de **25 000 €**. D'autre part, il s'agit d'une avance pour alimenter le budget annexe Opération de Restauration Immobilière (et PNRDAQ) pour un montant de **60 000 €**, couvrant les frais de reprogrammation des immeubles (missions architectes, études complémentaires...) et de procédures (avec conseil juridique et animation).

Les programmes annuels liés au renforcement des réseaux publics (ENEDIS, eau...) suite à la délivrance des autorisations du droits des sols (permis de construire ou d'aménager) pour un montant de **130 000 €**. Par ailleurs, il convient de financer la mise à jour ou les modifications des documents d'urbanisme en vigueur (AVAP, PLU..) pour un montant de **6 000 €** comprenant divers frais ; reprographie, enquêtes publiques, annonces dans la presse...

Les programmes liés au patrimoine dans le Bouchon de Champagne avec la reconduction du dispositif d'aide à la restauration architecturale et patrimoniale qui dispose d'une enveloppe stable de **100 000 €**. Le dispositif OPAH RU 2012/2019, après la signature d'un avenant de prolongation de 2 ans, est également reconduit et vise au versement de subventions aux porteurs de projets de la part de la Ville et de la Région à travers le Fonds Commun d'Intervention (FCI). Le montant est de **300 000 €** et une subvention de la Région de **120 000 €** sera versée à la collectivité en partie recettes.

Patrimoine communal : Dépenses 429 000 € - Recettes 1 505 000 €

La Collectivité poursuit une action nécessaire de remise à niveau de son patrimoine mis à bail (384 000 €), dans la même veine que pour les bâtiments du domaine public, par la recherche d'améliorations sensibles en matière de consommation énergétique. Par ailleurs, des acquisitions foncières à hauteur de 30 000 € sont inscrites afin d'accompagner les différentes politiques urbanistiques de la collectivité, ainsi qu'une enveloppe de 10 000 € pour des démolitions de petits bâtiments inutiles et non valorisables.

Au titre des recettes le budget 2018 prévoit un produit de cession d'immobilisations de **1 500 000 €** intégrant notamment la cession du domaine de Menois et de bâtiments qui n'ont plus d'usage pour la collectivité.

Budget Annexe Opération de Restauration Immobilière

Sur 2018, ce budget annexe poursuit son programme d'acquisition d'immeubles pour 460 000 € et devrait enregistrer les premières cessions pour 400 000 € avec cet objectif de recyclage, dans le cadre du PNRQAD. Une avance de 60 000 € versée par le budget principal est prévue sur cet exercice.

B7 - Requalification des espaces publics et Déplacements urbains			
	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	96 210	0	-96 210
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>96 210</i>		<i>-96 210</i>
INVESTISSEMENT	5 561 000	791 080	-4 769 920
AMENAGEMENT	5 561 000	791 080	-4 769 920
OPERATIONS SPECIFIQUES	5 361 000	791 080	-4 569 920
EPEP.31 - REQUALIFICATION PLACE SAINT PIERRE	255 730	107 060	-148 670
EPEP.33 - REQUALIFICATION ILOT BOURSE DU TRAVAIL	53 100		-53 100
EPEP.35 - REQUALIFICATION PLACE DE LA TOUR/ABORDS	2 646 000	442 510	-2 203 490
EPEP.28 - OUVRAGE SOUTÈNEMENT CANAL NERVAUX	300 000		-300 000
EPEP.39 - REQUALIFICATION QUARTIER TURENNE	1 488 000	148 000	-1 340 000
SUEP.32 - SUBVENTION P/REQUALIFICATION POLE GARE	229 000		-229 000
SUEP.31 - ECLAIRAGE PUBLIC POLE GARE	235 770	93 510	-142 260
EPEP.38 - AMENAGT QUAI ABATTOIR ET BERGES - PNRQAD	100 000		-100 000
EPEP.16 - CREATION JARDIN JUVENAL DES URSINS	43 400		-43 400
EPEP.37 - PLANCHE CLEMENT - AMENAGT VOIRIES DIVERS	10 000		-10 000
PROGRAMMES ANNUELS	200 000		-200 000
EPEP.89 - TRVX VOIRIE REQUALIFIEE - MAINTENANCE	200 000		-200 000

Contexte

En accompagnement des actions menées en matière d'urbanisme et de voirie, le secteur Requalification des Espaces Publics verra en 2018 notamment s'achever les travaux de requalification du jardin St Nicolas, se poursuivre les travaux sur le quartier Turenne et se réaliser les travaux sur le quartier de la place de la Tour. Par ailleurs des réflexions seront engagées sur les Berges de Seine.

Objectifs pour 2018

Section d'investissement

Concernant les **travaux de requalification** (5 361 000 € en dépenses et 791 080 € en recettes), le budget 2018 portera sur les **opérations spécifiques** suivantes :

- **Clôture de l'opération de requalification du Parvis de la cathédrale** (255 730 € en dépenses et 107 060 € en recettes) avec le paiement du solde des travaux de requalification de la Place et la pose d'une œuvre au droit du Musée d'Art Moderne ayant vocation à faire le lien entre la cathédrale et ce musée.

- **Achèvement des travaux de requalification du jardin St Nicolas** (53 100 € en dépenses) qui comprennent la création d'un espace paysager, pendant de la place de la Libération, la requalification des rues de la Bonneterie, de la Vicomté

et de la rue Marie Pascal Ragueneau entre la rue Huguier Truelle et la rue du Colonel Driant (report de crédits 2017)

- **Réalisation des travaux sur le Quartier de la place de la Tour** (2 646 000 € en dépenses, 442 510 € en recettes). En 2017, après quelques interventions sur les réseaux, les travaux de requalification du quartier (comprenant notamment les rues de la Vieille Rome, des Cordeliers, de la Tour et la place de la Tour) doivent s'échelonner sur l'année 2018. Ces travaux seront accompagnés par l'aménagement d'un parking de 49 places sur la rue Mitantier barriéré sur contrôle d'accès dédié aux riverains du quartier

- Par ailleurs, à la suite de l'effondrement du mur longeant l'EPHAD St Vincent de Paul, dans le quartier de la place de la Tour, il est prévu **la reconstruction de ce mur le long du canal de Nervaux** (300 000 € en dépenses).

- **Réalisation des travaux de requalification du quartier Turenne/Viardin/Trinité** (1 488 000 € en dépenses, 148 000 € en recettes). Après les interventions des concessionnaires de réseaux au deuxième semestre 2017 sur la partie située entre la rue Saussier et la rue Emile Zola, l'année 2018 verra la réalisation des travaux de voirie sur cette section ainsi que sur la partie située entre la rue Saussier et le boulevard du 14 juillet (réseaux et travaux de voirie). Les interventions sur les rues de la Trinité, rue Viardin et la rue Saussier (partie comprise entre la rue de la Trinité et la rue Turenne) sont programmées pour 2019.

- **Projet de requalification du quartier de la gare** : 229 000 € de participation de la ville de Troyes aux travaux de requalification des espaces publics portés par Troyes Champagne Métropole ; 235 770 € en dépenses et 93 510 € en recettes pour des travaux sur l'éclairage public à réaliser en accompagnement des aménagements des espaces publics.

- **Aménagement des berges de Seine** : 100 000 €. Dans la continuité des cheminements existants le long du canal de Nervaux ou du site de Chaillouet en bordure de Seine, il s'agit de poursuivre la réflexion autour de l'aménagement des bords de Seine dont le tracé a donné la forme à la tête du bouchon de champagne. Le quai de l'Abattoir compte parmi les sites à reconquérir.

- **Solde des marchés relatifs à l'aménagement du Jardin Juvénal des Ursins** pour 43 400 €.

- **Requalification de la rue de la Planche Clément** dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier, après démolition des derniers immeubles. Les crédits

inscrits (10 000 €) sont destinés à réaliser sondages, relevés et diagnostics en vue de la finaliser les études. L'îlot à requalifier étant encadré respectivement par la rue Marguerite Bourgeoys et la rue de la Planche Clément, un démarrage des travaux rue de la Planche Clément avant même que le programme immobilier (constructions neuves) soit finalisé, paraît en effet envisageable.

Programmes annuels :

Les **travaux de maintenance sur la voirie** requalifiée pour un montant de **200 000 €** concernent le remplacement de dalles sur l'axe Zola-Libération, la réfection de tampons à pavés de bois, la fourniture et la pose de grilles d'arbres et d'inserts métalliques sur platelages bois. Il convient de rappeler que des crédits ouverts en 2017 ont permis de réaliser sur la place Vernier le remplacement de 125 m² de dalles et marches.

B8 - Jeunesse			
	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 493 760	586 310	-1 907 450
PREVENTION	420 440		-420 440
JEUNESSE	84 760		-84 760
ACCUEILS DE LOISIRS	690 400	447 570	-242 830
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	16 120	138 740	122 620
PERSONNEL PERMANENT	1 034 640		-1 034 640
CHARGES INDIRECTES (*)	247 400		-247 400
(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	263 050	81 290	-181 760
ACCUEILS DE LOISIRS	258 250	77 290	-180 960
OPERATIONS SPECIFIQUES	250 000	75 460	-174 540
MBPR.20 - CREATION EQUIPT P/JEUNESSE PARC MOULINS	250 000	75 460	-174 540
PROGRAMMES ANNUELS	8 250	1 830	-6 420
MAPR.51 - MATERIEL-MOBILIER PREVENTION	3 250		-3 250
MBPR.61 - MODERNISATION BATIMENTS PREVENTION	5 000	1 830	-3 170
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	4 800	4 000	-800
PROGRAMMES ANNUELS	4 800	4 000	-800
MAPR.51 - MATERIEL-MOBILIER PREVENTION	800		-800
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	4 000	4 000	0

Contexte

La Ville poursuit son action en faveur de la jeunesse selon les axes suivants :

Afin de mener des **actions de prévention spécialisée de rue** sur le territoire troyen, pour aider par une relation éducative les jeunes en difficulté et rétablir le lien rompu avec leur environnement, le Département et la Ville de Troyes en ont confié la mise en œuvre à l'Association Jeunesse pour Demain au travers de la signature d'un marché public après mis en concurrence.

S'inscrivant dans la continuité de la STSPD (Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) précédente, la STSPD 2018-2020 conservera, conformément à la stratégie nationale, les trois programmes d'actions initialement définis : les jeunes exposés à la délinquance, l'amélioration de la tranquillité publique, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes. A ces trois axes viendra s'ajouter un quatrième ayant trait à la prévention de la radicalisation.

Les temps de vacances et de loisirs participent à l'éducation de l'enfant. Les **Accueils de Loisirs** de la Ville de Troyes proposent aux enfants des espaces de sociabilité, de détente et de valorisation. Aussi, ils offrent à l'enfant la possibilité de se confronter aux règles de vie en société, d'acquérir des compétences et des

connaissances, de développer ses potentiels dans un contexte ludique et donnent la possibilité aux parents d'entreprendre et/ou de poursuivre leur quotidien socio-professionnel.

Chacun des 8 accueils de loisirs développe un projet pédagogique spécifique, qui s'inscrit dans un environnement réglementaire, social et géographique et engage collectivement l'équipe de direction dans la mise en œuvre d'activités ludiques, variées et adaptées à l'âge du public accueilli.

En 2017, 672 enfants ont été accueillis les mercredis et 833 pendant les périodes de vacances scolaires.

Le Conseil Municipal du 9 février 2018 a approuvé le principe d'organisation, à compter de la rentrée de septembre 2018, de la semaine scolaire sur la base de 4 jours. A ce titre, le mercredi deviendra un temps extrascolaire et l'offre de service déclinée par la Ville sera adaptée dès la rentrée prochaine pour répondre aux besoins des familles et notamment leur permettre de concilier vie familiale et vie sociale et professionnelle. A cet effet :

- 7 Accueils de Loisirs fonctionneront les mercredis et pourront accueillir les enfants en journée complète, avec ou sans repas,
- 1 Accueil de Loisirs (Baltet-Arnaud) fonctionnera les mercredis et pourra accueillir les enfants en demi-journée, sans repas, soit le matin, soit l'après-midi.

Les projets pédagogiques des Accueils de Loisirs s'intégreront dans une démarche d'animation en complémentarité des projets d'école, les mercredis matins. Les après-midi seront organisés en temps de loisirs traditionnels.

Les quartiers, Marots, Vassaules, Point du Jour-Jules Guesde et Sénardes sont dotés d'accueils de loisirs municipaux. Le quartier des Chartreux bénéficie quant à lui de 2 offres associatives (ALCT, Club Québec) subventionnées par la Ville.

Enfin, la **résidence sociale Foyer des Jeunes Travailleurs** a pour objet de répondre au besoin de jeunes de 18 à 30 ans, aux revenus modestes et en demande de logement temporaire pour des raisons de mobilité professionnelle, suffisamment autonomes pour occuper un logement privatif (salarié, demandeur d'emploi indemnisé en recherche active d'emploi ou de formation, étudiant boursier, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle). En 2017, ce sont ainsi 69 jeunes qui ont été accueillis pour près de 8 400 journées d'occupation.

Objectifs pour 2018

Section de fonctionnement

Prévention : Dépenses 420 440 €

Les crédits prévus seront destinés :

- Au pilotage de la mise en œuvre de la prévention spécialisée de rue sur le territoire de la Ville de Troyes,
- Au soutien des actions d'insertion sociale et de pré-professionnalisation menées auprès des jeunes de 11 à 21 ans par l'Espace Musical et Culturel d'Insertion.

Jeunesse : Dépenses 84 760 €

Le secteur **Jeunesse** apporte une aide aux étudiants troyens en leur attribuant chaque année une bourse municipale à hauteur de 520 €.

Accueils de Loisirs : Dépenses 690 400 € - Recettes 447 570 €

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Assurer la qualité d'accueil des enfants de 3 à 12 ans dans des conditions de sécurité optimale (encadrement, déplacements, restauration collective),
- Mettre en œuvre une offre éducative permettant aux enfants de pratiquer une diversité d'activités et de développer autonomie et créativité par l'achat de fournitures et matériels pédagogiques,
- Soutenir, par une enveloppe de 66 200 €, les associations du secteur dont l'objet ou les projets spécifiques présente un intérêt pour la jeunesse troyenne.

Les **recettes** sont générées par les redevances des familles et le soutien financier de la CAF de l'Aube dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et par le versement de la Prestation de Service.

Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) : Dépenses 16 120 € - Recettes 138 740 €

Accompagner le parcours résidentiel des jeunes par un accueil personnalisé et la mise en œuvre d'actions d'informations collectives ou individuelles, ainsi qu'une aide à la mobilité et au logement autonome et à l'insertion sociale et professionnelle.

Les **recettes** proviennent des loyers perçus, de la Subvention Aide à la Gestion Locale Sociale, enfin de la Prestation de Service Ordinaire de la CAF de l'Aube au titre de l'accompagnement socio-éducatif proposé par la structure d'accueil.

Au total le secteur Jeunesse présente une charge nette en fonctionnement de 1 907 450 €, personnel permanent et charges indirectes compris.

Section d'investissement

Dépenses : 263 050 € - Recettes : 81 290€

Le programme annuel d'investissement comprend :

- Un budget de **250 000 €** en dépenses et de **75 460 €** en recettes est prévu pour l'opération spécifique de création d'un **centre ressources enfance et jeunesse au Parc des Moulins**, engagée en 2016.

Cette nouvelle structure accueillera un Accueil de Loisirs pour les 6-12 ans ainsi que d'autres structures de proximité.

- Un budget prévisionnel de **8 250 €** est dédié aux **Accueils de Loisirs** pour l'achat de matériel et mobilier pédagogique, la construction d'un abri extérieur pour le rangement des cycles, ainsi que des travaux de menuiserie et d'électricité (installation de sonnettes extérieures), financés à hauteur de **1 830 €**.
- Des crédits de **800 €** affectés au **Foyer Jeunes Travailleurs** pour le renouvellement du matériel électroménager (micro-ondes, frigo) et des cautions pour les chambres de cette structure sont également inscrites à hauteur de **4 000 €** en dépenses et en recettes.

B9 - Emploi, Commerce, Stationnement

	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 936 350	971 210	-965 140
EMPLOIS INSERTION	252 580	115 260	-137 320
COMMERCE - ARTISANAT	402 600	381 320	-21 280
FOIRE DE MARS	220 400	173 690	-46 710
GESTION DES HALLES	268 160	300 940	32 780
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>761 590</i>		<i>-761 590</i>
<i>CHARGES INDIRECTES (*)</i>	<i>31 020</i>		<i>-31 020</i>
(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	189 060	8 000	-181 060
COMMERCE - ARTISANAT	10 000	4 000	-6 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	10 000	4 000	-6 000
MBCO.61 - MODERNISATION BATIMENTS COMMERCE/ARTISA.	6 000		-6 000
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	4 000	4 000	0
FOIRE DE MARS	10 000		-10 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	10 000		-10 000
MBFO.51 - MODERNISATION FOIRES DE MARS	10 000		-10 000
GESTION DES HALLES	9 000	4 000	-5 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	9 000	4 000	-5 000
MBCO.61 - MODERNISATION BATIMENTS COMMERCE/ARTISA.	5 000		-5 000
SC99.14 - DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	4 000	4 000	0
STATIONNEMENT NON PAYANT	160 060		-160 060
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	110 060		-110 060
EPST.10 - REORG. STATIONNEMENT AUTOUR CHT (P1+P2)	110 060		-110 060
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	50 000		-50 000
EPST.51 - AMENAGEMENT STATIONNEMENT SUR VOIRIE	50 000		-50 000
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT	5 463 200	5 463 200	0
FONCTIONNEMENT	3 489 200	3 489 200	0
Charges courantes	506 400		-506 400
Charges de personnel	346 360		-346 360
Rémunération du délégataire	1 830 000		-1 830 000
Intérêts des emprunts	169 000		-169 000
Recettes droits de stationnement		3 401 100	3 401 100
Remboursement de personnel par le budget principal		86 000	86 000
Autres recettes diverses		2 100	2 100
Autofinancement	637 440		-637 440
INVESTISSEMENT	1 974 000	1 974 000	0
Travaux et matériels	1 645 500		
Opérations relatives aux emprunts	320 500	1 325 560	
Dépôts et cautionnements	8 000	8 000	
FCTVA		3 000	
Autofinancement		637 440	

Contexte

Identifier et accompagner les porteurs de projets pour qu'ils s'implantent en centre-ville et créer un terrain propice au retour des consommateurs en s'attaquant à leurs habitudes de consommation et en développant le réflexe d'achat en cœur de ville, résumant les objectifs poursuivis par le secteur du Commerce. La vacance commerciale de centre-ville observée dans l'ensemble des villes moyennes n'est pas une fatalité.

Les recrutements d'un animateur du commerce puis, fin 2017, d'un chargé de mission commerce, illustrent l'engagement de la Ville en faveur du développement commercial.

Ce secteur a en charge la gestion des emplois aidés, dont le nombre s'est vu fortement réduit à la suite de l'annonce gouvernementale de l'été 2017.

Enfin, en ce qui concerne le Stationnement, 2018 verra notamment la mise en place du jalonement dynamique ainsi que la modernisation et requalification de plusieurs parcs et équipements.

Objectifs pour 2018

Section de fonctionnement

Emplois insertion : Dépenses 252 580 - Recettes 115 260 €

Le budget prévisionnel 2018 présente un volume de dépenses consacré :

- à la rémunération, la formation et les déplacements de l'ensemble des personnels recrutés sous contrat « **Emplois Aidés** » : soit 21 conventions (contre 33 en 2017) en cours pour l'année 2018. L'annonce soudaine l'été dernier de la fin de ce dispositif d'insertion par l'emploi explique la diminution du budget (dépenses et recettes) entre 2018 et 2017.

- aux frais de la prestation de service confiée à l'Association Intermédiaire Boutique Boulot pour la gestion et l'accompagnement des personnes évoluant sur le **chantier d'insertion professionnelle** installé aujourd'hui sur le Parc des Moulins et le site du futur Eco quartier .

- à un nouveau **marché public d'insertion professionnelle** porté par la Ville relatif à l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public des quartiers entrant

dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine, considérant cette année la fin du partenariat avec les bailleurs sociaux Troyes Habitat et Mon Logis.

Commerce Artisanat : Dépenses 402 600 € - Recettes 381 320 €

Un plan d'action en faveur du développement commercial

Pour favoriser l'attractivité commerciale du cœur de ville, structurer et développer l'offre et générer toujours plus de flux marchands, la collectivité déploie des outils basés sur une **stratégie de revitalisation**, de dynamisation et de renforcement d'actions de proximité visant à soutenir les commerçants.

- **Aides en faveur de l'immobilier commercial**: accompagnement des nouveaux commerçants par le financement partiel de leurs loyers sous réserve d'éligibilité. Véritable outil d'aide à l'installation de nouveaux commerces, après une année d'existence, l'enveloppe financière consacrée à cet outil est portée à **100 000 €** notamment au regard de l'augmentation significative du nombre de dossiers.

- **Poursuite de l'action Accueil - Qualité** montée en partenariat avec la CCITA dans le cadre des fonds FISAC (qualité de service, accueil clients, mise en valeur des produits) avec un accompagnement financier de la collectivité calibré à hauteur de **1 600 €**.

- **Soutien aux associations de commerçants**, (notamment l'Association des Commerçants du Cœur du Bouchon) et accompagnement des actions d'animations et de promotion (**24 000 €**).

- Animation du pôle commercial de cœur de ville (256 000 €) :

- Maintenir les actions à forte valeur ajoutée en matière de fidélisation et d'image pour le cœur de ville et poursuite des opérations estivales type marché nocturne, fête de la gastronomie, les artistes au cœur de l'été.
- Créer l'évènement lors des festivités de fin d'années avec des animations nouvelles et une décoration qualitative des rues et places en gardant l'objectif d'une redynamisation du centre-ville dans cette période commercialement phare.

- **Développement des outils de communication institutionnelle (21 000 €)** (vitrophanies, supports médias) et campagnes d'affichage grand format visant notamment à promouvoir les facilités de stationnement en centre-ville (1h offerte

tous les mercredis et à l'occasion des soldes d'hiver et d'été, de la rentrée scolaire de septembre et des fêtes de fin d'année) avec une nouvelle édition du guide du commerçant.

Gestion des Halles : Dépenses 268 160 € - Recettes 300 940 €

Les Halles (42 cases au rez-de-chaussée et 3 locaux au 1^{er}) qui regroupent une trentaine d'enseignes proposant 7j/7 des produits de qualité, sont un centre d'attractivité indéniable et restent un lieu d'échanges et de rencontres incontournable du cœur de ville, tout comme son marché extérieur. La collectivité prévoit de poursuivre son soutien financier à l'« Association d'Animation et de Promotion du Marché des Halles » à hauteur de **15 000 €**.

La collectivité poursuit par ailleurs ses efforts pour entretenir ce bâtiment d'exception. **183 160 €** sont fléchés et correspondent aux dépenses d'entretien courant du bâtiment (nettoyage, maintenance, fluides).

Une enveloppe de **70 000 €** est consacrée à la surveillance du site afin de répondre en tout point aux exigences réglementaires propres à ce type d'établissement recevant du public.

Le volet **Recettes** englobe l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public à des fins commerciales relevant d'une gestion rigoureuse et d'un ajustement permanent de la tarification.

Foire de Mars : Dépenses 220 400 € - Recettes : 173 690 €

La **52^{ème} édition de la Foire de mars** qui s'est déroulée du 23 février au 18 mars sur le boulevard Delestraint vient de fermer ses portes et s'est déroulée dans un contexte sécuritaire renforcé. Le site de Thennelières, qui a subi les derniers ajustements et travaux, a accueilli pour la deuxième année, les résidences mobiles d'habitation des industriels forains.

Section d'investissement

Commerce – Artisanat : Dépenses 10 000 € - Recettes 4 000 €

Au titre des marchés de plein-air (marchés de centre-ville, marché des Chartreux, le marché du terroir Jules Guesde et le marché nature des Marots), la collectivité poursuit ses efforts en matière d'accessibilité et d'amélioration des conditions

d'accueil des commerçants non sédentaires et ambulants (6 000 €). S'ajoute à cela une somme pour la gestion des cautions d'un montant 4 000 € en dépenses et en recettes.

Gestion des Halles : Dépenses 9 000 €- Recettes 4 000 €

Il est prévu de porter un effort particulier sur l'éclairage du bâtiment qui, bien que mis en lumière, laisse à penser que les commerces sont fermés. S'ajoute à cela une somme pour la gestion des cautions d'un montant 4 000 € en dépenses et en recettes.

Stationnement non payant : Dépenses 160 060 €

L'aménagement d'un nouveau parc de stationnement non payant (Budget Principal) de 360 places avenue des Lombards baptisé « Gilbert Bozon » a été réalisé et ouvert au public en 2017. En 2018 sont prévus des crédits complémentaires de finition, notamment d'aménagement de voirie et d'espaces paysagers à hauteur de 50 000 € ainsi que des travaux liés à l'éclairage public (110 060 €).

Foire de Mars : Dépenses 10 000 €

Une enveloppe de 10 000 € est réservée au renouvellement des équipements de branchements électriques sur le champ de Foire.

Budget Annexe du Stationnement Payant

Le stationnement payant, individualisé sous forme de budget annexe depuis 2003, donne à la Ville les moyens de gérer le plus efficacement possible l'aménagement de la Cité et les déplacements urbains. La délégation de service public actuelle est confiée à Troyes Parc Auto sous la forme d'une régie intéressée pour 8 ans (de juillet 2013 à juin 2021).

En fonctionnement, les recettes prévisionnelles sont attendues à hauteur de 3 489 200 € (hypothèse de stabilité des recettes de stationnement en voirie et sur les parkings par rapport au réalisé prévisionnel de l'exercice précédent), constituées essentiellement de la perception des droits des usagers des différents parcs ou du stationnement sur voirie (1 250 000 € pour la partie voirie et 2 150 000 € pour la partie parking en enclos et ouvrage abonnement et horaire). Les recettes intègrent la participation du Budget Principal au financement des ASVP soit 86 000 € pour la quote-part de temps sur des missions non liées à la surveillance du stationnement.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à **2 851 760 €**, constituées des charges de personnel pour **346 360 €**, des charges courantes pour **236 400 €**. La rémunération du délégataire s'élèverait à **2 100 000 €**, comprenant la partie fixe pour 1 250 000 € et la partie variable (25% des recettes de fonctionnement) estimée à 850 000 €. Les intérêts des emprunts sont affichés à **169 000 €**.

En investissement, outre ceux pour le remboursement de la dette en capital (**328 500€**), les crédits fléchés (en chapitre 21 et en chapitre 23) visent à réaliser les travaux d'investissement suivant : **160 500 €** sur les équipements des parkings (gros investissement à la charge de la Collectivité dans le cadre de la régie intéressée), **140 000 €** pour le renouvellement des caisses de paiement des parkings des Halles et Hôtel de Ville, **290 000 €** pour le remplacement du TGBT du parking des Halles, **140 000€** pour la mise en place du jalonnement dynamique, **375 000 €** pour la rénovation et fermeture du parking historique du CHT et **300 000 €** pour la requalification du parking Danton.

Pour permettre le niveau d'investissement présenté ci-avant, le budget annexe intègre un emprunt à hauteur de **1 325 560 €**.

B10 - Sécurité - Tranquillité publique et Commande publique			
	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 075 120	17 000	-2 058 120
POLICE MUNICIPALE	235 200	17 000	-218 200
PERSONNEL PERMANENT	1 825 120		-1 825 120
CHARGES INDIRECTES (*)	14 800		-14 800
(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	273 300	78 950	-194 350
POLICE MUNICIPALE	273 300	78 950	-194 350
OPERATIONS SPECIFIQUES	200 000	78 950	-121 050
MASE.07 - VIDEOPROTECTION TRANCHE 6 (2017)	200 000	78 950	-121 050
PROGRAMMES ANNUELS	73 300		-73 300
MASE.51 - MATERIEL-MOBILIER SECURITE	73 300		-73 300

Objectifs pour 2018

Section de fonctionnement : Dépenses 2 075 120 € - Recettes 17 000 €

Le service poursuit son renforcement d'une part en terme de structuration de l'encadrement avec l'arrivée d'un Directeur de Police municipale, interlocuteur privilégié et quotidien de la Police Nationale et de la Préfecture, qui complète l'encadrement existant constitué d'un chef de service et son Adjointe et de 4 chefs de brigades. Les effectifs du service sont également étoffés avec le recrutement de 8 nouveaux gardiens-brigadiers, venant renforcer de deux unités chacune des brigades existantes, portant ces dernières à 10 agents chacune. Ces effectifs intervenant 24h/24 et 365 jours par an, poursuivent ainsi leur mission de surveillance générale du territoire et de protection des personnes et des biens, en coordination étroite avec la Police Nationale.

Le fonctionnement du service de la Police municipale implique également l'acquisition de consommables dédiés aux missions poursuivies (timbres-amendes, gaz lacrymogène par exemple) et la prise en charge des frais de mise en fourrière des véhicules appartenant à des propriétaires « inconnus, introuvables ou insolvable ».

Section d'investissement : Dépenses 273 300 € - Recettes 78 950 €

L'exercice 2018 poursuit la modernisation des moyens du service de la Police municipale et la mise en adéquation des matériels de protection avec l'évolution des incivilités et des missions auxquelles sont confrontés les policiers.

Outre l'acquisition d'oreillettes, d'un second pistolet à impulsion électrique et de caméras individuelles pour les agents, la Ville procédera au remplacement de l'ensemble des armes létales dont sont individuellement dotés les agents et qui ont désormais 18 ans d'usage. Des terminaux portatifs destinés à la verbalisation électronique, à l'instar des équipes d'ASVP, équiperont également les brigades.

Par ailleurs, la protection des habitants et de la Cité implique la poursuite du développement de la vidéoprotection, notamment dans les quartiers.

Enfin, les règles de sécurité devant être mises en œuvre sur chacune des manifestations culturelles ou sportives intervenant sur la voie publique, impliquent de disposer de moyens efficaces de lutter notamment contre les véhicules béliers : la Ville acquerra donc, en sus des blocs bétons dont elle est déjà propriétaire, des barrières amovibles spécialement dédiées et plus aisément transportables, y compris dans des rues étroites.

B11 - Enseignement et Conseil Municipal Enfants			
	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	7 433 310	1 495 630	-5 937 680
AFFAIRES SCOLAIRES	979 640	133 630	-846 010
SCOLARITE	451 700	100 000	-351 700
ECOLES MATERNELLES	335 190	5 400	-329 790
ECOLES ELEMENTAIRES	160 350	9 430	-150 920
CENTRE MEDICO SCOLAIRE	32 400	18 800	-13 600
RESTAURATION SCOLAIRE	1 361 100	970 000	-391 100
VILLAGE EDUCATIF	478 360	362 470	-115 890
DISPOSITIFS SPECIFIQUES	22 200	29 530	7 330
PERSONNEL PERMANENT	3 395 010		-3 395 010
CHARGES INDIRECTES (*)	1 197 000		-1 197 000
(*)energie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	1 411 050	78 780	-1 332 270
OPERATIONS SPECIFIQUES	691 000	78 780	-612 220
MBEN.20 - RENOVATION GROUPE SCOLAIRE CHARPAK	5 000	78 780	73 780
MBEN.22 - SALLE SPORTS ET RESTAURANT GS COUSTEAU	30 000		-30 000
TSEN.10 - TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES	150 000		-150 000
MBEN.23 - DEDOUBLEMENT CLASSES CP ET CE1	356 000		-356 000
TSEN.10 - TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES	150 000		-150 000
PROGRAMMES ANNUELS	720 050	0	-720 050
MAEN.51 - MATERIEL-MOBILIER ENSEIGNEMENT	62 130		-62 130
MBEN.61 - MODERNISATION BATIMENTS ENSEIGNEMENT	240 500		-240 500
MAEN.51 - MATERIEL-MOBILIER ENSEIGNEMENT	16 210		-16 210
MBEN.61 - MODERNISATION BATIMENTS ENSEIGNEMENT	203 000		-203 000
MTEN.70 - MATERIEL TECHNIQUE - TICE - LOGICIELS	6 500		-6 500
MTEN.75 - MAT. TECHNIQUE - TICE - MAT. INFORMATIQ.	65 000		-65 000
MAEN.51 - MATERIEL-MOBILIER ENSEIGNEMENT	74 710		-74 710
MBEN.61 - MODERNISATION BATIMENTS ENSEIGNEMENT	52 000		-52 000

Contexte

L'engagement de la ville, aux côtés des parents et enseignants pour la réussite des élèves s'est traduit, en 2017, par les dépenses de fonctionnement pour les temps scolaires et périscolaires d'une part et l'attention portée au cadre d'apprentissage à travers les opérations de rénovation, de modernisation et d'entretien des écoles d'autre part.

L'année scolaire 2018 sera marquée, à compter de la rentrée de septembre 2018, par deux projets issus des mesures gouvernementales « pour bâtir l'école de la confiance » : l'adaptation des rythmes scolaires au choix des collectivités et le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP.

La volonté de la ville de renforcer les liens entre les différents acteurs de la vie de l'enfant (famille, école, services municipaux et organismes à vocation éducative), à

travers le Projet Educatif de Territoire, se traduira en 2018, notamment par l'évolution de l'organisation des temps scolaires et périscolaires. La création de classes adaptées pour les élèves de CP et CE1 fait l'objet d'une étroite collaboration avec les services de l'Education Nationale.

Objectifs pour 2018

Section de fonctionnement

Affaires scolaires : Dépenses 979 640 € - Recettes 133 630 €

Cette enveloppe comporte les dépenses de fournitures scolaires, de transports, d'entretien des écoles maternelles et élémentaires, le centre médico-scolaire ainsi que le soutien de la ville aux initiatives associatives et subventions aux écoles privées sous contrat.

Restauration scolaire : Dépenses 1 361 100 € - Recettes 970 000 €

Ce poste intègre les dépenses et recettes relatives aux déjeuners des enfants scolarisés fréquentant le service.

Village éducatif : Dépenses 478 360 € - Recettes 362 470 €

L'évolution de l'organisation des temps scolaires vers une semaine de 8 demi-journées au lieu de 9 depuis la mise en place en 2014 de la réforme des rythmes scolaires, conformément aux modalités prévues par le décret du 27 juin 2017 entraîne une refonte des temps scolaires et périscolaires. L'enveloppe budgétaire est construite à périmètre constant pour l'année scolaire 2017-2018 et pour l'année scolaire 2018-2019, sur la base de 4 mois de fonctionnement. Les impacts relatifs aux évolutions induites sur l'organisation et les fréquentations de la proposition périscolaires seront à apprécier pour les dépenses de personnel nécessaire à l'encadrement des enfants, mais également au niveau des charges de fonctionnement courant sur cette période.

Dispositifs spécifiques : Dépenses 22 200 € - Recettes 29 530 €

Ces crédits sont dévolus au dispositif d'accompagnement à la scolarité en réseau d'éducation prioritaire : « Petits App' », en lien avec les familles et l'école.

Les **recettes** participant au financement des actions du secteur émarginent à **1 495 630 €**. Elles sont principalement constituées des redevances des usagers et des

cofinancements de la CAF et de l'Etat (Fond de soutien pour le développement des activités périscolaires, pour l'année scolaire 2017-2018).

Au total, le secteur Enseignement et Conseil Municipal Enfants présente une charge nette en fonctionnement de 5 937 680 €, personnel permanent et charges indirectes compris.

Section d'investissement

Dans la continuité de l'année précédente, l'année 2018 sera consacrée à la modernisation, la maintenance et la réhabilitation du patrimoine scolaire communal.

Opérations spécifiques : Dépenses 691 000 € - Recettes 78 780 €

Ce budget concerne la poursuite et la fin de la rénovation du groupe scolaire Charpak, la poursuite du programme de modernisation et sécurisation des accès aux écoles réalisés sur plusieurs exercices.

Un programme dédié au dédoublement des classes de CP puis CE1 en REP conformément à la mesure gouvernementale « 100% de réussite en CP » fait l'objet d'une opération spécifique qui sera menée au cours des années 2018 et 2019.

Sur ces opérations, le cofinancement de l'Etat est évalué à **78 780 €** au titre de la Dotation à la Politique de la Ville, pour l'opération de rénovation du groupe scolaire Charpak.

Programmes annuels : Dépenses 720 050 €

Ces crédits de maintenance et modernisation des établissements scolaires publics du premier degré et des restaurants scolaires, intègrent la rénovation de cours, l'entretien des bâtiments, le renouvellement de mobilier et équipements dans les écoles maternelles, élémentaires et restaurants scolaires, la rénovation de sanitaires, du restaurant scolaire Charles Thibault.

B12 - Sports			
	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	5 724 090	1 142 000	-4 582 090
PISCINES	121 710	677 300	555 590
INSTALLATIONS SPORTIVES	142 950	254 000	111 050
MANIFESTATIONS SPORTIVES	875 600	191 000	-684 600
MANIFESTATIONS AQUATIQUES	8 700	19 700	11 000
PERSONNEL PERMANENT	3 140 820		-3 140 820
CHARGES INDIRECTES (*)	1 434 310		-1 434 310
(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières			
INVESTISSEMENT	2 000 100	823 170	-1 176 930
SPORTS	1 742 300	823 170	-919 130
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	1 742 300	823 170	-919 130
MBSP.11 - CREATION 2 TERRAINS TENNIS COUVERTS	500 000	271 790	-228 210
MBSP.21 - MODERNISATION PISCINE CHARTREUX	300 000	40 000	-260 000
MBSP.30 - SALLE OMNISPORTS - MISES EN CONFORMITE	942 300	511 380	-430 920
PISCINES	57 800		-57 800
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	57 800		-57 800
MBSP.61 - MODERNISATION BATIMENTS SPORTIFS	40 000		-40 000
TSSP.65 - TRVX SECURITE/CONFORMITE SPORTS	17 800		-17 800
INSTALLATIONS SPORTIVES	200 000		-200 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	200 000		-200 000
MASP.51 - MATERIEL- MOBILIER SPORTS	27 000		-27 000
MBSP.60 - MODERNISATION TERRAINS SPORTIFS	93 000		-93 000
MBSP.61 - MODERNISATION BATIMENTS SPORTIFS	80 000		-80 000

Contexte

Les périmètres d'intervention du secteur des Sports reposent sur des investissements permettant de maintenir et/ou de développer le niveau de qualité de ses équipements d'une part, et d'autre part sur un programme d'actions visant à proposer à l'ensemble des publics une offre de services, d'activités et d'animations destinés à renforcer l'attractivité et le rayonnement sportif et économique de la Ville de Troyes tant au plan local que national.

Les travaux envisagés sont de trois ordres : des travaux de rénovation intérieure (principalement peinture, installations sanitaires et sols) liés à l'usure normale des revêtements et équipements, des travaux de mise en sécurité et en conformité imposés par la réglementation et le vieillissement des installations techniques et enfin, des travaux sur le clos et le couvert qui sont l'occasion d'améliorer notamment la performance énergétique des bâtiments communaux.

Objectifs pour 2018

Section de fonctionnement : Dépenses 5 724 090 € - Recettes 1 142 000 €

Une enveloppe de près de **264 660 €** est dédiée aux charges directes d'exploitation des piscines (121 170 €) et des installations sportives (142 950 €).

S'agissant des animations, un budget total de **884 300 €** est consacré à l'organisation des manifestations sportives (875 600 €) et aquatiques (8 700 €) récurrentes (Semi-marathon, Fête du Sport, Corrida de Noël, Nocturnes aquatiques...), dont une enveloppe avoisinant **542 000 €** au titre du soutien au secteur associatif.

Avec un montant des charges indirectes (personnel permanent compris) de **4 575 130 €** et des recettes de **1 142 000 €**, provenant majoritairement des redevances versées par les usagers, au total, ce secteur affiche une charge nette en fonctionnement de 4 582 090 €.

Section d'investissement : Dépenses 2 000 100 € - Recettes 823 170 €

Au titre des opérations spécifiques, la création de deux terrains de tennis couverts situés au complexe Henri Terré (**500 000 €**) et la modernisation de la Salle Omnisports (**942 300 €**) par le biais d'une mise en conformité disposeront d'un budget total s'élevant à **1 442 300 €**. Parallèlement, le solarium de la piscine des Chartreux fera l'objet d'une première tranche de travaux d'étanchéité et de mise en accessibilité pour une enveloppe de **300 000 €**, soit un total d'opérations spécifiques de **1 742 300 €** en dépenses et **823 170 €** en recettes.

S'agissant du programme annuel, sont notamment prévus des travaux de modernisation des terrains (installation d'un système d'arrosage à Foicy, réfection du puisard de la piste BMX au complexe Henri Terré et à la halle Hermant...) pour un montant de **93 000 €**.

Concernant les bâtiments sportifs, la réfection du mur d'escalade (aux normes de sécurité) ou encore le remplacement des châssis du vestiaire de la salle Omnisports font l'objet d'une inscription budgétaire de **80 000 €**.

A cela s'ajoutent également la relance de l'appel d'offre relative aux opérations de remplacement de l'escalier et la modernisation du toboggan, à la création d'un local de stockage et à la réfection du bac tampon de la piscine des Chartreux. La

piscine Lucien Zins fait par ailleurs l'objet de travaux de sécurité reposant sur la mise en place d'un système d'alarme (**17 800 €**).

Enfin, un crédit de **27 000 €** est destiné à l'acquisition de matériels techniques et sportifs nécessaires aux activités en lien avec les usagers et à l'entretien des installations sportives.

B13 - Services généraux

	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	18 779 310	68 861 030	50 081 720
SERVICES SUPPORTS	5 752 240	68 648 540	62 896 300
FINANCES	2 040 090	68 388 450	66 348 360
AFFAIRES JURIDIQUES - DOCUMENTATION	467 510	50 000	-417 510
RESSOURCES HUMAINES ET ELUS	1 733 320	44 200	-1 689 120
SYSTÈME D'INFORMATION - ARCHIVES	503 800	23 500	-480 300
MOYENS GENERAUX - LOGISTIQUE	766 920	54 500	-712 420
COMMUNICATION - FETES ET CEREMONIES	240 600	87 890	-152 710
PATRIMOINE BATI	131 100	0	-131 100
REGIE BATIMENTS	131 100	0	-131 100
<i>PERSONNEL PERMANENT</i>	<i>11 716 710</i>	<i>212 490</i>	<i>-11 504 220</i>
<i>CHARGES INDIRECTES (*)</i>	<i>1 179 260</i>	<i>0</i>	<i>-1 179 260</i>
<i>(*)énergie, nettoyage des locaux, études batiments, loyers et taxes foncières</i>			
INVESTISSEMENT	13 022 660	18 405 450	5 382 790
SERVICES SUPPORTS	11 382 240	18 328 100	6 945 860
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	83 240	0	-83 240
SUEP.33 - PARTICIP. ELECTRIF. LIGNE PARIS-TROYES	75 820		-75 820
SURH.01 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT R.H.	7 420		-7 420
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	1 022 400	5 500	-1 016 900
CREDITS GLOBALISES	367 350	5 500	-361 850
SG00.21 - CREDIT GLOBALISES	317 350		-317 350
ETAP.50 - ETUDES PATRIMOINE HISTORIQUE	30 000	5 500	-24 500
ETBA.50 - ETUDES BATIMENTS	20 000		-20 000
SYSTÈME D'INFORMATION	407 500	0	-407 500
EPSI.96 - TRVX TERRAIN/VOIRIE - TRVX RESEAUX DSI	30 000		-30 000
MTSI.70 - MATERIEL TECHNIQUE - DSI - LOGICIELS	190 500		-190 500
MTSI.74 - MAT. TECHNIQUE - DSI - VIDEO/PHOTOS/DIV.	2 000		-2 000
MTSI.75 - MAT. TECHNIQUE - DSI- MATERIEL INFORMAT.	185 000		-185 000
MOYENS GENERAUX - LOGISTIQUE	227 650	0	-227 650
MAMG.51 - MATERIEL-MOBILIER MOYENS GEN. LOGISTIQUE	19 650		-19 650
MTMG.71 - MAT. TECHNIQUE - LOGISTIQUE TRANSPORT	181 000		-181 000
MTMG.72 - MAT. TECHNIQUE- LOGISTIQUE G.REPARATIONS	17 000		-17 000
MTCM.73 - REPROGRAPHIE MATERIEL	10 000		-10 000
MAAC.51 - MATERIEL-MOBILIER FETES ET CEREMONIES	19 900		-19 900
<u>EMPRUNTS</u>	10 276 600	14 507 600	4 231 000
DT99.01 - EMPRUNTS EN EUROS	6 446 600		-6 446 600
DT99.02 - EMPRUNTS OPTION TIRAGE	3 830 000	2 400 000	-1 430 000
DT99.06 - CREANCES SUR TIERS		107 600	107 600
SC99.01 - EMPRUNTS EN EUROS		12 000 000	12 000 000
<u>RESSOURCES PROPRES</u>		3 800 000	3 800 000
SC90.01 - FONDS COMPENSATION TVA		2 450 000	2 450 000
SC91.02 - VERSEMENT/AMENDES DE POLICE		1 100 000	1 100 000
SC91.03 - TAXE D'AMENAGEMENT/ VERSEMENT SS DENSITE		250 000	250 000
<u>CESSIONS</u>		15 000	15 000
024 - Produits des cessions d'immobilisations		15 000	15 000

B13 - Services généraux

	PROJET BUDGET 2018		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
PATRIMOINE BATI	1 640 420	77 350	-1 563 070
<u>OPERATIONS SPECIFIQUES</u>	581 420	49 600	-531 820
MBCO.12 - HALLES - POURSUITE MISE EN SECURITE	132 420	49 600	-82 820
MBCO.11 - HALLES - TOITURE VERRIERE	149 000		-149 000
ADAP	300 000	0	-300 000
ABAS.01 - ADAP PETITE ENFANCE PERIODE 1	87 000		-87 000
ABEN.01 - ADAP ENSEIGNEMENT ELEM. PERIODE 1	73 000		-73 000
ABPC.01 - ADAP EGLISES MH PERIODE 1	28 000		-28 000
ABSE.01 - ADAP POLICE SECURITE PERIODE 1	5 000		-5 000
ABSH.01 - ADAP VIE QUOTIDIENNE PERIODE 1	50 000		-50 000
ABSP.01 - ADAP SPORTS PERIODE 1	57 000		-57 000
<u>PROGRAMMES ANNUELS</u>	1 059 000	27 750	-1 031 250
MODERNISATION - MISE EN CONFORMITE	325 800	0	-325 800
MODERNISATION BATIMENTS	94 000	0	-94 000
MBBA.63 - MODERNISATION BATIMENTS - C.T.M.	28 500		-28 500
MBBA.64 - MAINTENANCE BATIM. ADMINIST. EXTERIEURS	65 500		-65 500
MISE EN CONFORMITE	231 800	0	-231 800
MTBA.77 - MAT. TECHNIQUE - BATIMENTS MAT. SECURITE	65 000		-65 000
TSBA.65 - TRVX SECURITE/CONFORM. BATIMENTS	57 800		-57 800
TSBA.66 - TRVX MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	80 000		-80 000
TSBA.68 - TRVX MISE EN CONFORMITE ASCENCEURS	29 000		-29 000
CLOS COUVERT	733 200	27 750	-705 450
MBAC.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT BAT. VIE ASSOC.	7 000		-7 000
MBAS.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT BATIMENTS MPE	59 000		-59 000
MBCC.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT BAT. CULTURELS	100 000		-100 000
MBCP.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT BAT. CULTURELS	105 000		-105 000
MBEN.62 - MAINTENANC.CLOS-COUVERT BAT.ENSEIGNEMENT	200 000	27 750	-172 250
MBSH.62 - MAINTENANCE BÂTIMENTS SERVICES HABITANTS	50 000		-50 000
Mbsp.62 - MAINTENANCE CLOS-COUVERT BAT. SPORTIFS	181 000		-181 000
MBBA.62 - MODERNISATION BATIMENTS - HOTEL DE VILLE	10 000		-10 000
MBBA.63 - MODERNISATION BATIMENTS - C.T.M.	12 000		-12 000
MTBA.73 - MAT. TECHNIQUE - BATIMENTS MOYENS TECH.	9 200		-9 200

Contexte

Les services dits « généraux » ont un rôle de support et d'expertise par rapport aux services opérationnels. Ils peuvent également avoir un rôle de cadrage et de contrôle de l'activité.

Ils interviennent sur des missions pour la plupart obligatoires ou pour mettre en œuvre les impératifs institutionnels et formels de la Collectivité.

Le contexte socio-économique actuel a favorisé la volonté d'optimiser les dépenses tout en permettant à la Collectivité de continuer à répondre aux attentes des usagers.

Objectifs pour 2018***Section de fonctionnement*****Finances : Dépenses 2 040 090 € - Recettes 68 388 450 €**

Ce budget enregistre essentiellement les frais généraux des services (cotisations, frais de recouvrement, pertes sur créances irrécouvrables, intérêts des emprunts...) ainsi que les dépenses liées à certaines conventions de services partagés passées avec Troyes Champagne Métropole. Les recettes attendues comprennent la part transversale du Contrat Enfance Jeunesse versée par la C.A.F. ainsi que les remboursements de Troyes Champagne Métropole relatifs aux conventions de service partagé, mais aussi le produits des dotations et de la fiscalité selon la ventilation ci-dessous :

- Le produit des contributions directes :	29 484 350 €
- Les dotations de compensation et de solidarité (TCM) :	10 174 350 €
- La dotation globale de fonctionnement y compris la DSU :	21 813 600 €
- Diverses dotations et attributions de compensation (Etat...)	2 377 650 €
- Fonds de péréquation intercommunal et communal	700 000 €
- La taxe sur l'électricité :	1 120 000 €
- La dotation de compensation sur les spectacles :	136 900 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation	1 100 000 €
- La taxe locale sur la publicité extérieure :	170 000 €

Affaires juridiques : Dépenses 467 510 € - Recettes 50 000 €

Ces crédits permettront au secteur d'assurer sa mission de contrôle préalable des actes et des procédures, le conseil aux services et aux élus, la rédaction d'actes, les montages complexes, la gestion des assurances souscrites par la Ville, la conduite d'une politique active d'achat public ainsi que le développement de l'inspection et du contrôle interne. Les recettes, correspondant aux montants perçus suite aux contentieux et pré-contentieux impliquant la ville, sont estimées à **50 000 €**.

Ressources humaines et élus : Dépenses 1 733 320 € - Recettes 44 200 €

Les crédits de ce service seront notamment destinés à la prise en charge efficace de la carrière des agents, à proposer une médecine de prévention, à favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées ainsi que des formations adaptées aux métiers territoriaux des agents et aux élus du Conseil municipal.

Système d'information et archives : Dépenses 503 800 € - Recettes 23 500 €

Ce budget permet d'assurer principalement les services de communication (téléphone fixe, mobile et accès internet) de la Collectivité ainsi que la maintenance (matériels et logiciels).

Moyens généraux – Logistique : Dépenses 766 920 € - Recettes 54 500 €

Les crédits affectés aux moyens généraux seront consacrés à optimiser l'entretien des locaux (confié pour l'essentiel, par marchés publics, à des entreprises spécialisées), à favoriser une utilisation responsable et mesurée des moyens d'affranchissement et à poursuivre l'amélioration des productions du service Reprographie. La logistique est destinée à assurer l'entretien et la réparation des véhicules municipaux ainsi que les achats de carburants, dans le souci constant de la maîtrise des dépenses correspondantes.

Communication et Fêtes et cérémonies : Dépenses 240 600 € - Recettes 87 890 €

Secteur ayant pour mission en 2018 de poursuivre la rationalisation des dépenses de fonctionnement tout en soutenant l'information publique, les représentations, les cérémonies et commémorations notamment, ainsi que la diffusion des diverses publications (Press'Troyes...). Les recettes proviennent essentiellement de la redevance issue des locations de salles.

Patrimoine bâti : Dépenses 131 000 € en services Généraux, 481 080 € ventilés sur les autres secteurs, soit un total de 612 080 €

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent globalement à 612 080 € permettent de réaliser la maintenance préventive et corrective sur les quelques 250 bâtiments communaux. Au titre des postes les plus importants, on trouve l'entretien courant et les réparations nécessaires dans tous les corps d'état (379 500 €), la maintenance des équipements indissociables des bâtiments (ascenseurs, alarmes, éclairage de sécurité, contrôle d'accès, etc) qui mobilisent 155 000 € et les études et honoraires de prestataires qui s'élèvent à 75 000 € (contrôles réglementaires, vérifications périodiques obligatoires). Par ailleurs, l'acquisition de fournitures mises en œuvre par les ateliers municipaux dans tous les domaines du bâtiment, à l'exception de la couverture, est budgétée à hauteur de 159 100 €.

Personnel permanent : Dépenses 11 716 710 € en services généraux, 33 175 710 € ventilés sur les autres secteurs, soit un total de 44 892 420 € - Recettes 212 490 €

Les dépenses de personnel (tous secteurs confondus) affichent pour 2018 une évolution prévisionnelle de + 4,62% par rapport au budget primitif de 2017, soit 44 892 420 € en 2018 contre 42 910 000 € en 2017.

Celles-ci se justifient par :

- La prise en compte du déroulement de carrière à travers les avancements de grade et d'échelon : 250 000 €.
- La fin inattendue du dispositif national des « emplois aidés », ce qui a contraint la collectivité à supporter les charges de personnel, pour maintenir un service public, notamment dans le cadre des rythmes scolaires, sans les financements de l'Etat sur 2017 et 2018 : 169 000 € imputés sur l'enveloppe du budget personnel permanent.
- La conséquence directe de cette mesure nationale : l'intégration de 3 jeunes issus du dispositif Etat d'insertion professionnelle des « emplois d'avenir » dont les interventions dans le secteur de propreté urbaine sont indispensables à la continuité et au fonctionnement de ce service de proximité : 67 500 €.
- Les effets de report sur une année pleine des recrutements intervenus au cours de l'année 2017 : 437 000 €.
- La poursuite des recrutements dont les postes n'ont pas été pourvus en 2017 en raison de la technicité recherchée et l'expérience requise (techniciens bureaux d'études, postes d'encadrement...) : 277 000 €.
- Le recrutement de 8 agents à la police municipale : 320 000 €.
- Les recrutements liés aux reclassements d'agents reconnus inaptes définitivement à leurs fonctions, lesquels ne peuvent pas toujours être positionnés sur des postes vacants : 175 000 €.

Cette augmentation des dépenses en matière de personnel en 2018 reste modérée notamment par les effets conjugués d'une gestion rigoureuse des effectifs (remplacement non systématique des agents absents, resserrement de l'encadrement, ...), le partage des ressources humaines dans le cadre de la mutualisation des services entre la Ville centre et la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.

Il est à noter que le nettoyage des locaux, le personnel permanent et les dépenses du patrimoine bâti font partie des charges indirectes qui sont ventilées de façon analytique dans chaque secteur concerné.

Section d'investissement

Hormis trois lignes de crédits dits « globalisés » au sein des services généraux relatives aux différentes études de travaux en général ou encore au niveau du patrimoine historique et des bâtiments pour un montant total de **367 350 €**, le budget des différents services est le suivant :

Systeme d'information et archives : Dépenses 407 500 €

Il s'agira de poursuivre le programme annuel pour le renouvellement des postes de travail, des serveurs et des équipements téléphoniques, renouveler le système de sauvegarde général de la Collectivité ainsi que le parc des photocopieurs, acquérir ou renouveler les moyens informatiques dont les logiciels indispensables aux services, poursuivre le déploiement du réseau fibre optique pour la liaison de nouveaux équipements notamment dans le cadre du projet d'extension de la vidéo protection.

Moyens généraux – Logistique : Dépenses 227 650 €

Ces crédits ajustés aux besoins de développement identifiés sur 2018, ont vocation à remplacer les matériels et mobiliers défectueux mais nécessaires à l'équipement des services généraux ou en remplacement de moyens existants mais vétustes (fauteuils de bureau, armoire frigorifique, par exemple). Une ligne est budgétée afin de renouveler le traceur arrivé à saturation compte-tenu de l'offre de service proposée. Enfin, des véhicules devenus obsolètes doivent être remplacés (fourgon dépannage, fourgon 7 places, poids-lourd). Sont également prévus des crédits pour les grosses réparations du parc automobile.

Fêtes et cérémonies : Dépenses 19 900 €

Un budget de 19 900 € est inscrit en vue de réaliser les acquisitions de mobilier et matériels de réception des publics (chaises et barrières).

Pour finir sur les services supports, le besoin de financement de la section d'investissement est assuré par un emprunt pour 2018 de **12 000 000 €** et des ressources propres à hauteur de **3 800 000 €**.

Patrimoine bâti : Dépenses 1 640 420 – Recettes 77 350 €

Au titre des opérations spécifiques, une ligne Etudes et Travaux bâtiments du tableau, et dans le cadre de l'AP/CP de Modernisation des Halles, les derniers travaux inscrits au programme de mise en sécurité et de mise en conformité des Halles de l'Hôtel de Ville (**132 420 €**) seront menés à bien, avec un financement attendu du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local 2017 (49 600 €). Les travaux sur les façades seront poursuivis et terminés au printemps avec la mise en place des parements des dés et leurs protections métalliques (**149 000 €**).

La poursuite des travaux liés à la mise en œuvre de l'Ad'AP pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public validé en septembre 2016, vaste opération spécifique ouverte en AP/CP, va se concrétiser par la mise en accessibilité de nombreux bâtiments prévus durant la première période de 3 ans de cet agenda (300 000 €).

De plus, cette ligne de tableau comprend également des programmes annuels pour **325 800 €** consacrés à différents travaux de modernisation des bâtiments communaux principaux abritant des services de la collectivité (94 000 €) et à la mise en conformité ou en sécurité d'installations bâtementaires (231 800 €).

S'agissant des programmes annuels portant sur la modernisation du gros œuvre des bâtiments communaux (**733 200 €**), ils traduisent la démarche de remise à niveau des bâtiments qui se poursuivra avec des remplacements de châssis et des remplacements de couvertures s'inscrivant dans une volonté d'amélioration thermique, et ce afin de faire baisser les coûts de fonctionnement énergétiques. Les bâtiments scolaires (200 000 €), sportifs (181 000 €), culturels (205 000 €), de la petite enfance (59 000 €) et les structures de quartier (50 000 €) bénéficieront de travaux garantissant la pérennité de leur structure et la qualité de l'accueil des usagers.

Enfin, des études préalables ou de faisabilité seront réalisées sur divers patrimoines à hauteur de 50 000 €.

C'est ainsi que se présente le budget de la Ville de Troyes soumis à votre approbation pour l'année 2018.